

TIR À L'ARC CANADA

# LIVRE 2 - ÉVÉNEMENTS TAC RÈGLES SEULEMENT



**2019**

# **Livre 2**

## **Compétitions**

# Définitions de TAC

WA	World Archery
TAC	Tir à l'arc Canada - La Fédération canadienne des archers qui utilise le nom de marque «Tir à l'arc Canada»
DdT	directeur de tir
DT	Délégué technique
CO	Comité organisateur
APT	Association provinciale ou territoriale de tir à l'arc affiliée à Tir à l'arc Canada
Adhérent	Une personne qui un adhéré à (qui est membre de) une association provinciale ou territoriale de Tir à l'arc Canada ou qui est considérée d'une quelconque autre manière comme un adhérent (membre) de Tir à l'arc Canada
Ronde 720	<p>Les rondes 720 se composent de rondes sur cible en plein air de 72 flèches qui comprennent les rondes décrites dans les articles TAC 4.5.1.5 à 4.5.1.7.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• En ce qui concerne l'arc recourbé (et l'arc nu au Canada) - les rondes à 70m et à 60m de la WA, et les distances pour les benjamins et les minimes tirées sur des blasons de 122cm.</li><li>• En ce qui concerne l'arc à poulies (et les autres divisions d'arc à poulies au Canada) - les rondes à 50m d'arc à poulies (et les autres divisions d'arc à poulies, et chasseur au Canada), et les distances pour les benjamins et les minimes tirées sur des blasons de 80cm.</li></ul>
Ronde de qualification	Se réfère à l'origine aux rondes qui servent à qualifier les athlètes à des épreuves subséquentes, et à les classer avant les matchs d'élimination et de finales. Il s'agit en général d'une ronde 1440 ou d'une ronde 720, ou d'une ronde sur des parcours en campagne ou 3D. Dans certains cas, et fréquemment au Canada, quand on tire uniquement de telles rondes dans un tournoi pour déterminer les prix, et qu'aucun duel d'élimination ou de finale subséquent n'est tiré, le terme «ronde de qualification» signifie la ou les rondes du tournoi qui servent à déterminer les prix.
Traditionnel	Adjectif qui se réfère aux arcs utilisés en tir à l'arc qui sont munis de branches et de corps d'arc, et qui sont typiquement représentés par les arc recourbés et les arcs longs.
Jeunes	Se réfère aux catégories d'âge junior et plus jeunes (à savoir junior, cadet, benjamin, minime, poussin).

Les règles du tir à l'arc au Canada sont harmonisées avec les règles de la World Archery, à l'exception de celles notées sur ces pages.

# Chapitre 3 Championnats

## TAC 3.0 Championnats de Tir à l'arc Canada

### TAC 3.0.1

Championnat canadien

Tir à l'arc Canada veille tous les ans à l'organisation des championnats canadiens suivants :

Championnat de tir sur cible en plein air;	Championnat 3D en plein air
Championnat de tir en campagne;	Championnat 3D en salle.
Championnat régional de tir sur cible en salle;	

En plus des championnats canadiens, Tir à l'arc Canada veille à l'organisation et / ou organise d'autres compétitions comme notamment :

- le Championnat canadien ouvert - organisé conjointement au Championnat canadien de tir sur cible en plein air,
- les épreuves de sélection de l'équipe nationale;
- le tournoi postal en salle qui est un tournoi en salle annuel organisé dans des clubs de tous les coins du Canada,
- le tournoi postal en plein air qui est un tournoi en plein air annuel organisé dans des clubs de tous les coins du Canada
  - et aide à l'organisation:
- du Championnat en salle multi-sites des Amériques (MICA), de la World Archery Americas.

### TAC 3.0.2.

Championnats provinciaux et autres

Les associations provinciales et territoriales affiliées, ainsi que d'autres organisations, peuvent veiller à l'organisation de compétitions de style Championnat, comme notamment :

des championnats provinciaux de tir sur cible en salle,	les Jeux panaméricains
des championnats provinciaux de tir sur cible en plein air,	le Championnat de tir à l'arc des écoles secondaires,
des championnats provinciaux de tir 3D,	les Jeux du Canada,
des Jeux provinciaux	les Jeux de l'Ouest du Canada

Ces organisations peuvent organiser et gérer leurs compétitions en fonction de leurs besoins. Ces compétitions peuvent se baser sur les règles de Tir à l'arc Canada en ce qui concerne les spécifications techniques et les procédures.

### TAC 3.0.3.

Dates

#### TAC 3.0.3.1

Les championnats canadiens suivants sont organisés tous les ans :

- le Championnat de tir sur cible en plein air, fin juillet ou en août,
- le Championnat de tir en campagne, fin juillet ou en août,
- le Championnat régional de tir sur cible en salle, la première fin de semaine complète de mars,
- le Championnat 3D en plein air, la longue fin de semaine au début d'août,
- le Championnat 3D en salle, à la fin de l'hiver ou au début du printemps.

### TAC 3.0.4.

Attribution des championnats canadiens

#### TAC 3.0.4.0

L'organisation des championnat est attribuée à une ou à plusieurs organisation hôtes au sein d'une province ou d'un territoire du Canada, selon un calendrier en rotation publié par Tir à l'arc Canada (voir Appendice TAC 1 – Calendrier de la rotation des championnats canadiens).

#### TAC 3.0.4.0.1

La rotation de l'emplacement des championnats pourra être modifiée par le conseil d'administration si c'est nécessaire, et conformément aux politiques de l'Association.

#### TAC 3.0.4.0.2

Tous les championnats canadiens en plein air de tir à l'arc (tir sur cible, tir en campagne, 3D) doivent avoir lieu dans la même province ou région, et si possible dans la même zone, afin de permettre aux archers de participer à toutes ces compétitions.

#### TAC 3.0.4.1

N'importe quel club affilié souhaitant organiser un Championnat peut soumettre sa candidature à son association provinciale ou territoriale respective de tir à l'arc. Le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ne tiendra compte que des candidatures appuyées

par l'APT.

#### **TAC 3.0.4.2**

Les candidatures doivent être soumises par écrit, par l'entremise de l'APT, et comprendre les informations suivantes, tel que stipulé dans le Manuel d'organisation de TAC ([AC Hosting Manual](#))

- o le site proposé;
- o les dates proposées;
- o l'hébergement proposé;
- o le programme proposé;
- o les noms des dirigeants du ou des club(s) hôte(s) faisant partie du comité organisateur proposé;
- o toute autre information requise pour pouvoir conclure une entente d'organisation.

#### **TAC 3.0.4.3**

La sélection du comité organisateur hôte est confirmée par le conseil d'administration, qui choisit le comité organisateur hôte parmi les candidatures soumises par leurs APT respectives.

## **TAC 3.5. Structures de gestion des championnats canadiens**

### **TAC 3.5.1**

Les championnats canadiens sont gérés par :

- un comité organisateur hôte, en collaboration avec un délégué technique désigné.

### **TAC 3.5.2**

à rédiger

### **TAC 3.5.3**

à rédiger

### **TAC 3.5.4**

Tir à l'arc Canada désignera un délégué technique chargé de superviser les aspects techniques de chaque championnat de Tir à l'arc Canada, et d'aider le comité organisateur du tournoi en ce qui concerne tous les aspects techniques du déroulement de la compétition.

#### **TAC 3.5.4.1**

En plus des responsabilités de l'article WA 3.5.4.1, le délégué technique doit :

- s'assurer que tous les formulaires d'inscription et les logos sont corrects,
- s'assurer que le comité organisateur est conscient de toutes ses responsabilités,
- superviser la mise en place de la Coupe Fred Usher,
- superviser le Championnat canadien ouvert,
- superviser les compétitions du Grand Prix;
- s'assurer que le terrain est correctement configuré et que les cibles sont correctement disposées pour les diverses catégories,
- superviser le pointage et le rapport des résultats.

### **TAC 3.5.5**

Le comité organisateur est responsable de l'organisation du Championnat et doit mettre en oeuvre les décisions du délégué technique.

### **TAC 3.5.6.**

Le comité organisateur doit soumettre un rapport d'étape des préparations, à chaque réunion du conseil d'administration entre la date d'attribution du Championnat et le Championnat.

### **TAC 3.5.7.**

Le comité organisateur est entièrement responsable des arrangements financiers pour le Championnat qu'on lui a attribué, et notamment :

- de fixer le montant des frais d'inscription – tels qu'approuvés par le conseil d'administration de TAC;
- de satisfaire d'autres exigences financières spécifiées dans l'entente d'organisation entre le CO et TAC.

### **TAC 3.5.8.**

Le comité organisateur doit prévoir, en accord avec TAC, la nourriture, l'hébergement et le transport local nécessaires pour les juges, aux frais des organisateurs.

### **TAC 3.5.9.**

Le comité organisateur doit aviser tous les concurrents inscrits quand une catégorie ne figure pas au programme d'un championnat. Cet

avis doit être inclus dans le formulaire d'inscription.

### **TAC 3.5.10**

à rédiger

## **TAC 3.6. Invitation et inscription**

### **TAC 3.6.1**

Les invitations doivent être publiées sur le site Web de TAC, pour tous les inscrits admissibles à concourir.

#### **TAC 3.6.1.1**

Au moins six (6) mois avant le premier jour de compétition, les organisateurs doivent émettre :

- des invitations aux archers inscrits admissibles à concourir;
- des informations détaillées sur les frais d'inscription;
- des formulaires d'inscription demandant le nom et d'autres renseignements pertinents sur les participants;
- de l'information sur le programme, l'hébergement, les arrangements pour les réservations, les repas, les coûts, etc.;
- de l'information sur les catégories offertes (voir Divisions conditionnelles TAC 3.21, Livre 2);
- de l'information sur les règles concernant la tenue (voir TAC 20, Livre 3).

#### **TAC 3.6.1.2**

Au moins trois (3) mois avant le premier jour de compétition, les organisateurs doivent publier une confirmation que le Championnat sera organisé tel qu'annoncé.

## **TAC 3.7. Inscriptions à TAC**

### **3.7.1**

Tous les Canadiens inscrits satisfaisant aux exigences d'admissibilité peuvent s'inscrire en tant qu'athlètes aux épreuves des championnats (voir TAC 2.0 & TAC 2.2.10, Livre 1).

Note de TAC – Certaines exigences d'admissibilité pour les épreuves de sélection de l'équipe et les compétitions majeures pourront être publiées séparément.

#### **TAC 3.7.1.1**

Les inscrits souhaitant participer à une épreuve d'un championnat doivent s'inscrire tel que prescrit sur le site Web de TAC pour la compétition en question.

##### **TAC 3.7.1.1.1**

Les inscriptions pour les championnats et les épreuves de sélection suivants doivent être faites en ligne ou par l'entremise d'autres contacts indiqués par les organisateurs.

- le Championnat canadien de tir sur cible en plein air,
- le Championnat canadien de tir en campagne,
- le Championnat canadien 3D en plein air,
- le Championnat canadien 3D en salle,
- le Championnat canadien ouvert.

##### **TAC 3.7.1.1.2**

Les inscriptions pour le Championnat canadien régional en salle doivent être faites tel que prescrit par les clubs hôtes.

##### **TAC 3.7.1.1.3**

Les équipes provinciales doivent s'inscrire à la Coupe en mémoire de Fred Usher au plus tard au moment indiqué à la réunion d'information du Championnat de tir sur cible en plein air.

##### **TAC 3.7.1.2**

Les inscriptions soumises après la date limite spécifiée pourront être refusées par les organisateurs; cependant, si la cause du retard est liée à des circonstances hors du contrôle de l'archer inscrit en question, les organisateurs pourront accepter son inscription. Tir à l'arc Canada se réserve le droit de refuser toute inscription après la date limite si cette inscription provoquait un changement dans le programme ou causait d'autres problèmes d'organisation. Cette décision doit être prise par le délégué technique après avoir consulté le comité organisateur.

### **TAC 3.7.2**

La soumission d'une inscription implique les déclarations suivantes, à l'effet que :

- l'archer inscrit satisfait aux exigences d'admissibilité (voir TAC 2.2.10, Livre 1 sections 2.1, 2.2);
- l'archer inscrit est en règle;
- l'archer inscrit accepte de participer aux activités anti-dopage tel que requis;

- l'archer inscrit accepte de respecter les codes de conduite de Tir à l'arc Canada.

#### **TAC 3.7.4**

Il ne doit pas y avoir de Championnat pour une catégorie considérée actuellement comme une division conditionnelle exclue (voir TAC 3.21, Livre 2). Les autres clauses de cette section WA 3.7.4 sont généralement applicables au Canada.

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

### **Exempts et forfaits**

#### **WA 3.7.4.1.**

S'il y a moins d'archers / d'équipes inscrits que le nombre requis pour chaque tour de duels (voir 4.5. Épreuves), il doit y avoir des exempts.

#### **WA 3.7.4.2.**

Un match comportant un exempt est un match qui n'a pas lieu car il n'y a pas assez d'athlètes inscrits pour que tous les concurrents aient des adversaires dans cette ronde. L'archer exempt ou l'équipe exempte se qualifie pour la ronde suivante.

#### **WA 3.7.4.3.**

Un match perdu par forfait est un match pour lequel un des deux archers ou une des deux équipes ne sont pas présents soit quand l'ordre de tir est décidé (lors du tir alternatif), soit au début du match (quand les deux tirent en même temps). L'archer ou l'équipe présent quand l'ordre de tir est décidé, ou présent à la cible désignée au début du match sera déclaré vainqueur de ce match.

## **TAC 3.8. Accréditation**

### **TAC 3.8.1.**

Les organisateurs doivent remettre une accréditation appropriée à chaque participant et officiel.

#### **TAC 3.8.1.3**

Le nombre d'officiels accrédités de chaque APT est limité. Une équipe provinciale ou territoriale doit avoir un capitaine d'équipe qui peut être aidé par au plus trois (3) adjoints ou entraîneurs pour les cinq (5) premiers athlètes du province, plus un (1) entraîneur par tranche de cinq (5) athlètes supplémentaires. Ce nombre inclut, dans le cas d'athlètes en fauteuil roulant, un (1) officiel d'équipe par tranche de trois (3) athlètes en fauteuil roulant de la même province, devant la ligne d'attente.

#### **TAC 3.8.1.4**

Les organisateurs doivent attribuer à chaque concurrent un numéro de participant qui constitue sa preuve d'accréditation à titre de concurrent, et qu'il doit porter pour permettre aux spectateurs et aux autres personnes du reconnaître. Le numéro de l'athlète doit demeurer le même pendant tout le tournoi.

#### **TAC 3.8.1.5**

Les numéros des athlètes doivent être arborés bien en vue et à l'endroit, sur leur carquois, la courroie du carquois ou leur cuisse, si bien qu'ils soient tout le temps visibles pendant le tir, de derrière la position de tir.

#### **TAC 3.8.1.6**

Pour le Championnat régional en salle, il n'est pas nécessaire qu'il y ait des badges d'accréditation et des numéros d'athlètes, ou que les athlètes les portent.

## **TAC 3.9. Documents pour le Championnat**

### **TAC 3.9.1.**

Les organisateurs sont responsables de fournir les documents suivants :

Pour le Championnat canadien de tir sur cible en plein air, le Championnat de tir en campagne, le Championnat 3D en salle et le Championnat 3D en plein air :

#### **TAC 3.9.1.1.**

Un programme du Championnat indiquant aux athlètes et aux officiels les dates, heures et endroits de toutes les compétitions, cérémonies, activités et services intéressants, avant et pendant la compétition. Ce programme doit avoir été approuvé par le directeur technique.

Pour tous les championnats :

#### **TAC 3.9.1.2.**

Des listes des attributions de cibles et des résultats intermédiaires et finaux dans le site de compétition :

- deux listes d'athlètes; une selon les divisions d'équipement (fournie avant l'inspection du matériel) et l'autre en fonction des cibles ou groupes, incluant les noms des athlètes et leur nombre - la liste par cibles ou groupes doit être révisée chaque fois que les cibles ou groupes sont attribués de nouveau;
- la liste des résultats intermédiaires, qui doit être distribuée après chaque ronde / phase de la compétition.



### TAC 3.9.1.3

La liste des résultats finaux détaillés doit être soumise à TAC pour être affichée après la compétition.

### TAC 3.9.1.4

Dans les deux (2) mois suivant le dernier jour du Championnat, les organisateurs doivent soumettre un rapport sur le Championnat accompagné par une copie de tous les documents ci-dessus, ainsi que par des exemples d'affiches, de badges commémoratifs, de photos, de coupures de presse, ou d'autres articles pouvant avoir un intérêt pour les archives. Ce rapport devrait contenir des recommandations à l'intention de Tir à l'arc Canada ou de futurs organisateurs.

### TAC 3.9.1.5

Dans les six (6) mois suivant le dernier jour du Championnat, les organisateurs doivent envoyer une copie du bilan financier détaillé du Championnat.

## TAC 3.10. Directeurs de tir

### TAC 3.10.1

Pour le Championnat canadien de tir sur cible en plein air, le comité organisateur, en consultation avec le délégué technique, doit recommander au conseil d'administration un directeur de tir (DdT).

#### TAC 3.10.1.1

Avec l'accord du conseil d'administration, les organisateurs doivent nommer le DdT, et si nécessaire, un adjoint.

### TAC 3.10.2

Pour d'autres championnats et épreuves de sélection, le comité organisateur doit nommer un directeur de tir et des adjoints si nécessaire moyennant l'approbation du délégué technique.

### TAC 3.10.3

Pour le Championnat canadien régional en salle le CO du club hôte doit nommer un DdT moyennant l'approbation du président de la commission des juges. Ce DdT peut aussi être un juge sur le terrain.

### TAC 3.10.4

Les terrains d'entraînement doivent aussi être sous le contrôle d'un DdT nommé par le CO, moyennant l'approbation du président de la commission des juges.

### TAC 3.10.5

Le directeur de tir, ses adjoints et ses assistants ne doivent pas avoir d'autres tâches pendant le déroulement de la compétition, et ne doivent pas participer au tir.

## TAC 3.11. Commission des juges du tournoi

### TAC 3.11.1.

L'arbitrage doit être dirigé par une commission des juges du tournoi.

#### TAC 3.11.1.0

À tous les tournois sanctionnés par TAC, les juges doivent être au moins de niveau provincial.

- Les juges nommé peuvent être aidés par des juges locaux et par des juges provinciaux candidats.

#### TAC 3.11.1.1.

Pour les championnats de Tir à l'arc Canada, il doit y avoir un nombre minimal de juges nommés pour chaque parcours ou terrain de tir :

- au Championnat canadien de tir sur cible en plein air, au moins un juge toutes les 10 buttes de tir;
- au Championnat canadien de tir en campagne, au moins **un juge toutes les 6 cibles** sur chaque parcours;
- au Championnat canadien de tir 3D en salle ou en plein air, au moins un juge sur chaque parcours;

#### TAC 3.11.1.2

Pour les autres compétitions il doit toujours y avoir au moins un juge sur chaque terrain de tir ou chaque parcours :

- au moins un juge doit être nommé par groupe de 10 buttes de tir;
- au moins un juge doit être nommé pour chaque parcours.

### TAC 3.11.2.

Pour les championnats de Tir à l'arc Canada, les juges doivent être nommé par le conseil d'administration de TAC sur recommandation du président du comité des juges de Tir à l'arc Canada.

### **TAC 3.11.2.1.**

Le président du comité des juges de Tir à l'arc Canada doit transmettre les noms des juges désignés au directeur administratif, aux organisateurs, et aux juges désignés, au plus tard 90 jours avant le premier jour de compétition. Le président du comité des juges doit avoir confirmation de la disponibilité du juge avant d'effectuer sa nomination.

### **TAC 3.11.2.2.**

Si possible, au plus deux (2) juges nommés doivent provenir de la même association provinciale membre.

### **TAC 3.11.3.**

Pour les championnats de Tir à l'arc Canada, le conseil d'administration doit nommer un juge supplémentaire à titre de président de la commission des juges du tournoi. Ce juge doit être au moins de niveau national.

#### **TAC 3.11.3.1**

La commission des juges du tournoi doit collaborer étroitement avec le délégué technique.

#### **TAC 3.11.1.2.**

Aux championnats de tir en campagne et 3D, le président de la commission des juges du tournoi doit pouvoir communiquer avec chaque juge grâce à du matériel de communication. (voir Article 8.1.1.14.).

### **TAC 3.11.4.**

Le président, au nom de la commission des juges du tournoi, doit soumettre au directeur administratif un rapport sur le tournoi.

### **TAC 3.11.5**

Les juges doivent porter une chemise de gold rouge (à manches longues ou courtes), une casquette ou un chapeau rouge ou beige, ou être tête nue, et un pantalon, des shorts ou une jupe beige.

Moyennant l'approbation du président de la commission des juges du tournoi :

- les juges peuvent porter d'autres vêtements fournis par le comité organisateur;
- sur les parcours de tir en campagne et 3D les juges peuvent porter d'autres pantalons.

## **TAC 3.13. Jury et appels**

En général les règles de la WA pour le jury d'appel s'appliquent aussi aux championnats canadiens, aux épreuves de sélection et aux compétitions majeures, sauf tel que prescrit pour les compétitions multi-sites.

### **TAC 3.13.1**

Un président d'un jury d'appel doit être nommé par le conseil d'administration de TAC pour chaque championnat, épreuve de sélection ou compétition majeure.

#### **TAC 3.13.1.1**

**EN COURS DE RÉVISION** Sur réception d'un appel, le président du jury d'appel doit nommer deux membres du jury, expérimentés et impartiaux, qui ne sont pas liés au motif de l'appel, parmi la liste suivante (sans ordre précis, et sans s'y limiter) :

- un juge expérimenté, qui est présent mais pas concurrent,
- un agent expérimenté de Tir à l'arc Canada, qui n'est pas concurrent,
- un entraîneur expérimenté,

en ajoutant au besoin des concurrents expérimenté et impartiaux, d'une catégorie différente de celle de l'appelant.

#### **TAC 3.13.1.2**

Pour le Championnat canadien régional en salle, le jury d'appel doit se composer du président de Tir à l'arc Canada ou de la personne désignée pour le remplacer, du président du comité des juges de Tir à l'arc Canada ou de la personne désignée pour le remplacer, et du vice-président de Tir à l'arc Canada ou de la personne désignée pour le remplacer.

#### **TAC 3.13.3.2**

L'appel doit être déposé par écrit par le capitaine d'une équipe provinciale (ou par un appelant si aucun capitaine d'équipe n'a été désigné) auprès du président de la commission des juges du tournoi :

- dans les compétitions de tir sur cible, dans les 15 minutes suivant la fin de la ronde ou du match en question, selon ce qui s'applique;
- dans les compétitions de tir 3D et en campagne, au plus 45 minutes après que la dernière flèche marquante ait été tirée.

#### **TAC 3.13.3.2.1**

En ce qui concerne le Championnat canadien régional en salle, n'importe quel athlète peut déposer un appel, par écrit, auprès du président du comité des juges de Tir à l'arc Canada, relativement aux pointages, à la procédure, ou aux décisions d'un juge dans n'importe lequel des sites de compétition.

**EN COURS DE RÉVISION** Les appels doivent être reçus dans la semaine suivant l'affichage des résultats du site en question sur le site

Web de Tir à l'arc Canada. Les soumissions peuvent être effectuées par la poste ou par courriel.

Le président doit examiner l'appel et, dans les trois (3) jours suivant réception de l'appel, doit soit demander à un jury d'appel composé de trois membres d'étudier la question, soit aviser l'appelant qu'il ne considère par que la question doivent être référée à un jury, auquel cas l'appelant dispose de trois (3) jours supplémentaires pour soumettre à nouveau son appel au président. Dans les trois (3) jours suivant réception de l'appel, le président doit convoquer un jury d'appel qui doit statuer sur l'appel dans les trois (3) jours.

Ces appels doivent être accompagnés des frais prescrits (voir 3.13.4)

On ne peut pas faire appel de la valeur d'une flèche.

#### **TAC 3.13.4.**

Note de TAC - les frais prescrits sont actuellement de 20,00\$.

#### **TAC 3.13.6.1**

Dans des circonstances exceptionnelles, on pourra demander à des membres du comité organisateur ou à des concurrents d'une catégorie différente de celle de l'appelant de faire partie du jury d'appel.

#### **TAC 3.13.7.1**

Le président du jury d'appel ou ses délégués doivent être disponibles sur le terrain du tournoi en tout temps pendant un championnat, des épreuves de sélection ou d'autres compétitions majeures, incluant l'entraînement officiel, jusqu'à :

- 30 minutes après la fin du tir de la journée en ce qui concerne les compétitions de tir sur cible;
- 60 minutes après que la dernière flèche marquante ait été tirée, en ce qui concerne les compétitions de tir 3D et en campagne.

## **TAC 3.14 Marqueurs**

### **TAC 3.14.1.3**

Des tableaux de marque peuvent être requis, dans le cadre de l'entente d'organisation ou à la demande du délégué technique.

## **TAC 3.15. Tirage des positions de tir et des nombres d'athlètes**

### **TAC 3.15.1.2**

Les règles de la WA s'appliquent aussi; cependant,

Au Championnat de tir en campagne et 3D, les groupes ayant plusieurs athlètes du même club ou de la même province doivent avoir au moins un membre du groupe provenant d'un autre club ou d'une autre province, et celui-ci doit être un des marqueurs.

## **TAC 3.16. Repositionnement des cibles**

### **TAC 3.16.1**

En général, les règles de la WA s'appliquent aussi; cependant,

quand les attributions de cible des athlètes sont modifiées, que ce soit en fonction du classement des rondes précédentes ou que ce soit requis de quelque autre manière que ce soit, les groupes ayant plusieurs athlètes du même club ou de la même province doivent avoir au moins un membre du groupe provenant d'un autre club ou d'une autre province, et celui-ci doit être un des marqueurs

## **TAC 3.17 Inspection du matériel**

### **TAC 3.17.1**

Il y en a à tous les championnats de Tir à l'arc Canada et aux autres compétitions inscrites auprès de TAC.

### **TAC 3.17.2**

L'inspection du matériel est obligatoire pour les championnats de Tir à l'arc Canada, les épreuves de sélection, d'autres compétitions majeures et d'autres compétitions inscrites auprès de Tir à l'arc Canada. Elle peut être programmée un jour d'entraînement et / ou le jour de la compétition s'il y n'a pas de jour d'entraînement.

#### **TAC 3.17.2.1**

Une inspection du matériel des athlètes peut avoir lieu, mais il n'est pas nécessaire de la refaire pour les compétitions subséquentes les jours suivants (p. ex. si le matériel a été inspecté pour le Championnat de tir en campagne, l'inspection n'est pas nécessaire pour le championnat de tir 3D ou de tir sur cible en plein air qui suit).

#### **TAC 3.17.2.2**

Il peut y avoir d'autres inspections du matériel des athlètes, n'importe quand pendant ou après la compétition.

## TAC 3.18. Championnats canadiens et tournois majeurs

### TAC 3.18.7.0

Les championnats canadiens ne doivent pas être organisés en même temps que d'autres championnats ou tournois, sauf :

#### TAC 3.18.7.0.1

Le Championnat de tir sur cible en plein air et le Championnat de tir en campagne peuvent être organisés ensemble de telle manière qu'il y ait un programme commun, mais en aucune circonstance la compétition d'une quelconque catégorie ne peut être divisée.

#### TAC 3.18.7.1

Le format du Championnat canadien de tir sur cible en plein air doit être le suivant :

- Deux (2) rondes 720 individuelles, devant être tirées sur une période de deux (2) jours.
- Cela s'applique à toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le Championnat de tir sur cible, sauf les divisions conditionnelles exclues (voir TAC 3.21).
- Cela s'applique à toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, sauf la catégorie Poussin.

Voir l'Appendice TAC 3.2 Règles du Championnat canadien de tir sur cible en plein air, pour obtenir des informations supplémentaires.

#### TAC 3.18.7.2

Le format du Championnat canadien de tir en campagne doit être le suivant :

- Une (1) ronde unique de tir en campagne, à distances marquées, se composant de deux (2) unités distinctes de douze (12) cibles.
- Cela s'applique à toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le Championnat de tir en campagne, sauf les divisions conditionnelles exclues (voir TAC 3.21).
- Cela s'applique à toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, sauf la catégorie Poussin.

Voir l'Appendice TAC 3.3 Règles du Championnat canadien de tir en campagne, pour obtenir des informations supplémentaires.

#### TAC 3.18.7.3

Le format du Championnat canadien régional en salle doit être le suivant :

- Une (1) ronde unique en salle à 18 mètres.
- La compétition se déroule dans divers sites hôtes de tous les coins du pays.
- Cela s'applique à toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le Championnat de tir sur cible, sauf les divisions conditionnelles exclues (voir TAC 3.21).
- Cela s'applique à toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada,
  - des compétitions de la catégorie Poussin peuvent être organisées dans divers sites hôtes, mais sous l'entière responsabilité du club hôte et aucun résultat ne doit être affiché.

Voir l'[Appendice TAC 3.4](#) Règles du Championnat canadien régional en salle, pour obtenir des informations supplémentaires.

#### TAC 3.18.7.4

Le format du Championnat canadien de tir 3D en plein air doit être un des suivants :

- 4 parcours de 20 cibles 3D, ou
- 3 parcours – un de 26 cibles 3D et deux de 27 cibles 3D.
- Cela s'applique à toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le Championnat de tir 3D.
  - **En cours de révision – “division conditionnelles exclues.”**
- Cela s'applique à toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada,
  - des compétitions de la catégorie Poussin peuvent être organisées sur un parcours distinct, mais les prix sont sous l'entière responsabilité du club hôte et aucun résultat ne doit être affiché.

Voir l'[Appendice TAC 3.5](#) Règles du Championnat canadien de tir 3D en plein air, pour obtenir des informations supplémentaires.

#### TAC 3.18.7.5

Le format du Championnat canadien de tir 3D en salle doit être un des suivants :

- 4 parcours de 20 cibles 3D, ou
- 3 parcours – un de 26 cibles 3D et deux de 27 cibles 3D.
- Cela s'applique à toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le Championnat de tir 3D.
  - **En cours de révision – “division conditionnelles exclues.”**
- Cela s'applique à toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada,
  - des compétitions catégorie Poussin peuvent être organisées sur un parcours distinct, mais les prix sont sous l'entière responsabilité du club hôte et aucun résultat ne doit être affiché.

Voir l'[Appendice TAC 3.6](#) Règles du Championnat canadien de tir 3D en salle pour obtenir des informations supplémentaires.

### TAC 3.18.7.6

Le format du Championnat canadien ouvert doit être :

- Éliminations et finales en duels, composées d'une ronde olympique et d'une ronde de duels d'arc à poulies.
- Il y a deux (2) compétitions :
  - une compétition distincte pour les catégories d'âge combinées Senior et Junior, et
  - une compétition distincte pour les catégories d'âge combinées Cadet et Maîtres.
- Il peut y avoir quatre catégories dans chaque compétition – Arc recourbé hommes, Arc recourbé Dames, Arc à poulies hommes et Arc à poulies Dames.
- Il doit y avoir une coupure à 16, 8 ou 4 athlètes par catégorie, dépendamment du nombre d'athlètes participants, si bien qu'il ne doit pas y avoir d'exempts.
- Il ne doit pas y avoir de compétition dans les catégories ayant moins de quatre (4) concurrents.
- Le Championnat canadien ouvert est ouvert à tous les inscrits et invités reconnus participant au Championnat canadien de tir sur cible en plein air dans les catégories Maître, Senior, Junior et Cadet.

Voir l'Appendice TAC 3.8 Règles du Championnat canadien ouvert, pour obtenir des informations supplémentaires.

### TAC 3.18.7.7

Le Coupe en mémoire de Fred Usher est un championnat par équipes provinciales mixtes, du format suivant :

- une ronde éliminatoire par équipes (WA 4.5.1.4) avec têtes de série et pointage avec handicap selon les points de handicap de chaque équipe (voir TAC 3.18.7.7.2);
- des matchs en élimination simple, uniquement pour déterminer l'équipe classée première.

#### TAC 3.18.7.7.1

**EN COURS DE RÉVISION** Les équipes doivent se composer de trois (3) athlètes de n'importe quel sexe ou âge, Benjamin, Cadet ou plus âgé, et de n'importe quelle division d'équipement pour le Championnat canadien en plein air. Chaque membre de l'équipe doit participer dans la même catégorie d'âge et la même division d'équipement que celles où il participe au Championnat de tir sur cible en plein air.

#### TAC 3.18.7.7.2

Les points de handicap pour chaque volée de six (6) flèches sont attribués à chaque équipe comme suit :

#### En cours de révision

	HANDICAP par volée		
	Arc à poulies	Arc recourbé	Para-tir à l'arc
Maître Hommes	0,5	4	1,5 points supplémentaires par volée pour chaque para-archer dans une équipe.
Maître Dames	2	9	
Senior Hommes	0	2	
Senior Dames	1	2,5	
Junior Hommes	1	2,5	
Junior Dames	1,5	3,5	
Cadet Hommes	1,5	5	
Cadet Dames	3	7	

- Le total de points pour chaque volée de six flèches pour une équipe est la somme des pointages réels de l'équipe, plus le total de points de handicap par volée de l'équipe, tel qu'indiqué ci-dessus.
- Le pointage total d'une équipe pour une volée ne peut pas excéder 60 points, peu importe le nombre de points de handicap.
- Le nombre total de points pour départager les égalités de volées de trois (3) flèches pour une équipe est la somme des pointages réels des flèches de l'équipe, plus la moitié (1/2) (chiffre arrondi) du total de points de handicap de l'équipe par volée, tel qu'indiqué ci-dessus.

Le comité des règlements peut réviser les handicaps en fonction des nouveaux records canadiens et internationaux, tels qu'ajustés tous les ans.

Voir l'Appendice TAC 3.7 Règles pour la Coupe en mémoire de Fred Usher, pour obtenir des informations supplémentaires.

### TAC 3.18.7.8

Le tournoi postal en salle est une compétition multi-sites en salle, disputée sur une longue période, selon les formats suivants :

- Une série de rondes 300 canadiennes, tirées dans divers clubs.
  - Les résultats sont soumis toutes les semaines, et
  - La moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque concurrent ou équipe sert à déterminer les prix.
- Il y a trois épreuves
  - une épreuve individuelle par catégorie - les athlètes concourent dans toutes les divisions reconnues pour des médailles;
  - une épreuve individuelle, par catégorie du tournoi postal - les athlètes concourent pour les prix dans chaque catégorie du tournoi postal, qui leur a été attribuée uniquement en fonction du pointage qu'ils ont obtenu une saison précédente;
  - une épreuve par équipes de clubs – les athlètes participent en équipes, avec des catégories mixtes, pour l'obtention de médailles d'équipe.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le tir sur cible, et toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent.
- L'équipe doit se composer d'au moins un (1) archer «doigts», d'au moins un (1) archer «déclencheur» et d'au moins un (1) archer des catégories Dame, junior ou plus jeune, ou para-archer.

Voir l'Appendice TAC 3.9 Règles du tournoi postal en salle, pour obtenir des informations supplémentaires.

### TAC 3.18.7.9

Le tournoi postal en plein air est une compétition multi-sites en plein air, disputée sur une longue période, selon les formats suivants :

- Une série de rondes 720, tirées dans divers clubs.
  - Les résultats sont soumis toutes les semaines, et
  - La moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque concurrent ou équipe sert à déterminer les prix.
- Il y a deux épreuves, qui se déroulent simultanément :
  - une épreuve individuelle par catégorie - les athlètes concourent dans toutes les divisions reconnues pour des médailles;
  - les athlètes concourent pour les prix dans chaque catégorie du tournoi postal, qui leur est attribuée uniquement en fonction du pointage qu'ils ont obtenu peu importe leur division d'équipement, leur âge ou leur sexe. Au total, sept (7) médailles sont attribuées.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le tir sur cible, et toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent.

Voir l'Appendice TAC 3.10 Règles du tournoi postal en plein air, pour obtenir des informations supplémentaires.

## TAC 3.19 Programme et protocole pour les championnats canadiens

### TAC 3.19.1.1

En général le programme des championnats canadiens est similaire à celui prévu à l'article WA 3.19.1.1.

### TAC 3.19.1.2

Le programme spécifique de chaque championnat canadien doit être établi par le conseil d'administration tel qu'indiqué dans les Règles pour les divers championnats (voir les Appendices TAC 3.2 à 3.10).

## TAC 3.21 Division conditionnelles – championnats canadiens

### TAC 3.21.1

À moins que ce soit spécifié ici ou dans l'article TAC 3.18, toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada doivent figurer au programme des championnats canadiens.

### TAC 3.21.1.1

Une division d'équipement conditionnelle qui a eu dix (10) inscrits ou moins trois (3) années de suite ne doit pas être offerte (division exclue) les années subséquentes aux championnats suivants :

- le Championnat canadien de tir sur cible en plein air;
- le Championnat canadien régional en salle;
- le Championnat canadien de tir en campagne;
- d'autres championnats tel que peut le décider le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada.

### TAC 3.21.1.2

Les divisions et catégories suivantes sont exemptes de l'exclusion en vertu de l'article TAC 3.21.1.1 :

- la division Arc recourbé (cible & campagne);
- la division Arc à poulies;
- les catégories de para-tir à l'arc;
- les catégories jeunes Arc à poulies illimité (3D);
- les catégories jeunes Arc traditionnel (3D)

- la catégorie Maîtres Arc à poulies illimité (3D);
- la division Arc nu (3D);
- la division Arc instinctif (3D)
- la division Arc long (3D)
- d'autres divisions ou catégories, tel que spécifié par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada

#### **TAC 3.21.1.3**

Après chaque championnat, les divisions conditionnelles doivent être évaluées en fonction du nombre d'inscrits dans chaque division d'équipement et en combinant le nombre d'athlètes (non invités) de toutes les catégories d'âge et des deux sexes, inscrits par division d'équipement.

#### **TAC 3.21.1.4**

Une division conditionnelle exclue peut être remise au programme par une motion du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada.

#### **TAC 3.21.1.5**

Les divisions conditionnelles exclues doivent demeurer des divisions compétitives à d'autres compétitions de Tir à l'arc Canada et pour les records ouverts.

#### **TAC 3.21.2**

À moins qu'il en soit spécifié autrement dans les trousseaux techniques ou dans des informations dûment affichées, toutes les divisions d'équipement reconnues Tir à l'arc Canada doivent être reconnues aux autres compétitions inscrites auprès de Tir à l'arc Canada.

# Chapitre 4 Compétitions

## TAC 4.1. Disciplines

### TAC 4.1.1

Les disciplines suivantes de tir à l'arc sont communément pratiquées au Canada, et reconnues pour les championnats et les prix :

- Tir sur cible en plein air
- Tir sur cible en salle
- Tir en campagne
- Para-tir à l'arc : tir sur cible en plein air et en salle
- Tir 3D en plein air et tir 3D en salle

## TAC 4.2. Catégories d'âge

Note de TAC – le termes Hommes senior et Femmes senior sont communément utilisés comme synonymes de Dames et Hommes.

### TAC 4.2.0

Les références aux catégories de sexe d'athlètes sont spécifiques à chaque sexe, et ne peuvent pas inclure l'autre sexe.

### TAC 4.2.1

En plus des catégories d'âge de WA, Tir à l'arc Canada reconnaît aussi les catégories d'âge suivantes :

- Poussin Dames
- Poussin Hommes
- Minime Dames
- Minime Hommes
- Benjamin Dames
- Benjamin Hommes
- Maître 60 Dames \* #
- Maître 60 Hommes \* #

\* Les catégories Maître 60 sont reconnues pour les prix aux compétitions 3D seulement.

# Les catégories Maître 60 sont reconnues en tir sur cible pour les records ouverts seulement.

### TAC 4.2.1.1

Tir à l'arc Canada reconnaît six catégories de handicap pour le para-tir à l'arc :

Quatre catégories sont classifiées par les classificateurs de la World Archery en fonction des capacités physiques des archers :

- W1 (groupe ayant le handicap le plus marqué)
- W2 (athlètes en fauteuil roulant)
- ST (athlètes debout)
- NE (non-admissibles en compétition de para-tir à l'arc) (peuvent utiliser du matériel d'aide spécifique)

Deux catégories sont classifiées par les classificateurs de l'ISBA.

- B1 (malvoyants)
- B2/B3 combinées (malvoyants)

De plus, une catégorie ouverte est reconnue

- Ouverte – n'importe lequel des niveaux de handicap ci-dessus.

(Consulter le Livret du classificateur pour de plus amples informations sur les détails de classification).

### TAC 4.2.1.2

Les groupes de classification de para-tir à l'arc sont liés aux catégories compétitives de para-tir à l'arc.

W1 Ouvert (matériel des catégories ouvertes, conformément aux règles TAC 11.2.6 (voir WA 21.4.4)

- Hommes
- Dames

Arc à poulies Ouvert (classification ouverte de para-tir à l'arc)

- Hommes
- Dames

Arc recourbé Ouvert (classification ouverte de para-tir à l'arc)

- Hommes



- Dames

Malvoyants (MV)

Il y a deux divisions communes en tir à l'arc pour les MV :

- MV 1 les athlètes portent un cache sur les yeux; et
- MV 2/3 les athlètes ne portent pas de cache sur les yeux.

### TAC 4.2.2.

De plus, au Canada, des compétitions distinctes pour tous les catégories d'âge de la World Archery, et aussi pour les catégories Poussin, Minime, Benjamin, Maîtres, Dames et Hommes peuvent être organisées dans les disciplines tir sur cible, tir en campagne, et tir à l'arc 3D; et pour la catégorie Maître 60 dans la discipline du tir 3D canadien.

Catégories d'âge de plus

### TAC 4.2.6.

Un athlète peut participer aux tournois dans la catégorie Poussin quand la compétition a lieu jusqu'à l'année anniversaire de ses 9 ans, incluse.

### TAC 4.2.7.

Un athlète peut participer aux tournois dans la catégorie Minime quand la compétition a lieu jusqu'à l'année anniversaire de ses 12 ans, incluse.

### TAC 4.2.8.

Un athlète peut participer aux tournois dans la catégorie Benjamin quand la compétition a lieu jusqu'à l'année anniversaire de ses 14 ans, incluse.

### TAC 4.2.9.

Un athlète peut participer aux tournois dans la catégorie Maître 60 quand la compétition a lieu l'année anniversaire de ses 60 ans et après.

## TAC 4.3. Divisions entre en vigueur le 01 janvier 2015

Tir à l'arc Canada reconnaît les divisions suivantes :

NOTE : les divisions (entre parenthèses) sont reconnues comme des divisions de développement, et ne conviennent pas aux tournois de Championnat pour les disciplines indiquées (En cours de révision)

### TAC 4.3.2

En ce qui concerne le tir sur cible :

division Arc recourbé	division Arc à poulies illimité
division Arc nu	division Arc à poulies «pointeaux fixes»
division Arc à poulies	(division Chasseur)
division Para-tir à l'arc W1 Ouvert	

### TAC 4.3.3

En ce qui concerne le tir en campagne :

division Arc recourbé	division Arc à poulies illimité
division Arc nu	division Arc à poulies «pointeaux fixes»
division Arc à poulies	(division Chasseur)
Arc long division	Instinctif division

### TAC 4.3.7

En ce qui concerne le tir 3D canadien :

(division Arc recourbé)	division Arc à poulies illimité
division Arc nu	division Arc à poulies «pointeaux fixes»
division Arc traditionnel*	division Chasseur
division Arc long	division Arc instinctif

\*- le terme "Traditionnel" se réfère à des arcs ayant des branches et un corps d'arc, typiquement représentés par l'arc recourbé et par les arcs longs.

## TAC 4.4. Catégories (Canada) en vigueur le 01 janvier 2015

De plus, Tir à l'arc Canada reconnaît d'autres catégories :

Arc recourbé			
Arc recourbé Dames Arc recourbé Junior Dames Arc recourbé Maître Dames Arc recourbé Cadet Dames Arc recourbé Benjamin Dames Arc recourbé Minime Dames Arc recourbé Benjamin Dames	RW RJW RMW RCW RBW RPW RWW	Arc recourbé Hommes Arc recourbé Junior Hommes Arc recourbé Maître Hommes Arc recourbé Cadet Hommes Arc recourbé Benjamin Hommes Arc recourbé Minime Hommes Arc recourbé Benjamin Hommes	RM RJM RMM RCM RBM RPM RWM
Arc à poulies			
Arc à poulies Dames Arc à poulies Junior Dames Arc à poulies Maître Dames Arc à poulies Cadet Dames Arc à poulies Benjamin Dames Arc à poulies Minime Dames Arc à poulies Benjamin Dames Arc à poulies illimité Dames Arc à poulies illimité Junior Dames Arc à poulies illimité Maître Dames Arc à poulies illimité Maître 60 Dames Arc à poulies illimité Cadet Dames Arc à poulies illimité Benjamin Dames Arc à poulies illimité Minime Dames Arc à poulies «pointeaux fixes» Dames Chasseur Dames Connue 50 Dames	CW CJW CMW CCW CBW CPW CWW UW UJW UMW UW6 UCW CBW UPW FPW HW K50W	Arc à poulies Hommes Arc à poulies Junior Hommes Arc à poulies Maître Hommes Arc à poulies Cadet Hommes Arc à poulies Benjamin Hommes Arc à poulies Minime Hommes Arc à poulies Benjamin Hommes Arc à poulies illimité Hommes Arc à poulies illimité Junior Hommes Arc à poulies illimité Maître Hommes Arc à poulies illimité Maître 60 Hommes Arc à poulies illimité Cadet Hommes Arc à poulies illimité Benjamin Hommes Arc à poulies illimité Minime Hommes Arc à poulies «pointeaux fixes» Hommes Chasseur Hommes Connue 50 Hommes	CM CJM CMM CCM CBM CPM CWM UM UJM UMM UM6 UCM CBM UPM FPM HM K50M
Arc nu, Arc long & Arc instinctif (Traditionnel)			
Arc nu Dames Arc nu Junior Dames Arc nu Cadet Dames Arc nu Benjamin Dames Arc nu Minime Dames  Arc long Dames  Arc instinctif Dames  Maître Traditionnel Dames Junior Traditionnel Dames Cadet Traditionnel Dames Benjamin Traditionnel Dames Minime Traditionnel Dames	BW BJW BCW BBW BPW  LW  IW  TMW TJW TCW TBW TPW	Arc nu Hommes Arc nu Junior Hommes Arc nu Cadet Hommes Arc nu Benjamin Hommes Arc nu Minime Hommes  Arc long Hommes  Arc instinctif Hommes  Maître Traditionnel Hommes Junior Traditionnel Hommes Cadet Traditionnel Hommes Benjamin Traditionnel Hommes Minime Traditionnel Hommes	BM BJM BCM BBM BPM  LM  IM  TMM TJM TCM TBM TPM

## TAC 4.5 Rondes

### TAC 4.5.1

Rondes de tir à l'arc en plein air

Note de TAC : Les rondes en plein air doivent avoir lieu à l'extérieur.

### TAC 4.5.1.2

De plus, les distances suivantes sont également reconnues au Canada pour la ronde 1440 :

- 50, 40, 30, 20 m pour les catégories Benjamin Hommes et Benjamin Dames
- 30, 25, 25, 20 m pour les catégories Minime Hommes et Minime Dames
- les distances pour les catégories Poussin Hommes et Poussin Dames peuvent varier.

Le blason de 122cm est utilisé pour les deux distances les plus longues, et le blason de 80cm (blason entier ou blason multiple) est utilisé pour les deux distances les plus courtes.

#### **TAC 4.5.1.4**

pour clarifier ..... point #7

Les rondes olympiques se réfèrent aux rondes éliminatoires et finales de la division ARC RECOURBÉ tirées sur des blasons 122cm à des distances de :

- 70 m pour les catégories Senior et Junior
- 60 m pour les catégories Maîtres et Cadet
- 50 m pour la catégorie Benjamin
- 30 m pour la catégorie Minimale
- Pour les compétitions individuelles chaque match est disputé au meilleur de 5 sets de trois flèches.
- Pour les compétitions par équipes chaque match est disputé au meilleur de 4 sets de 6 flèches (2 par archer).
- Pour les compétitions par équipes mixtes chaque match est disputé au meilleur de 4 sets de 4 flèches (2 par archer).

La ronde de duels d'Arc à poulies se réfère aux rondes d'élimination et de finales des divisions ARC À POULIES tirées sur un blason de 80cm à 6 anneaux, à des distances de :

- 50m pour les catégories Senior, Maître, Junior, Cadet.
- 40m pour la catégorie Benjamin, tirée sur le blason de 80cm, entier ou à 6 anneaux.
- 30m pour la catégorie Minimale, tirée sur le blason de 80cm entier.
- Pour les compétitions individuelles chaque match se compose de 5 volées de trois flèches
- Pour les compétitions par équipes chaque match se compose de 4 volées de 6 flèches (2 par archer)
- Pour les compétitions par équipes mixtes chaque match se compose de 4 volées de 4 flèches (2 par archer)

Pour les rondes de matches à arc nu, référez-vous aux rondes éliminatoires et finales de la division ARC NU, tirées sur un blason de 122 cm aux distances suivantes :

- 50m pour les catégories Senior, Maître, Junior et Cadet
- 40m pour les catégories Benjamin
- 30m pour les catégories Minimale

Pour les épreuves individuelles chaque duel est tiré au meilleur de 5 sets de trois flèches.

#### **TAC 4.5.1.5 à 4.5.1.7**

Les rondes 720 sont une composite des rondes de tir sur cible en plein air de 72 flèches, qui incluent :

Pour la division Arc recourbé - la ronde WA à 70 m, la ronde à 60 m et aussi les distances pour les athlètes Benjamins et Minimes tirées sur le blason de 122cm:

- 70m pour les catégories Senior et Junior, Hommes et Dames;
- 60m pour les catégories Maître et Cadet, Hommes et Dames;
- 50m pour les catégories Benjamin, Hommes et Dames;
- 30m pour les catégories Minimale, Hommes et Dames.

Pour l'Arc à poulies, le para-tir à l'arc Arc à poulies, et le para-tir à l'arc W1 – la ronde WA à 50 m à des distances de :

- 50m pour les catégories Maître, Senior, Junior, et Cadet Hommes et Dames tirées sur le blason de 80cm à 6 anneaux;
- à 50 m pour le para-tir à l'arc W1, hommes et femmes, sur blason entier de 80 cm
- 40m pour les catégories Benjamin Hommes et Dames tirées sur le blason de 80cm entier ou à 6 anneaux;
- 30m pour les catégories Minimale Hommes et Dames tirées sur le blason de 80cm entier.

Pour l'Arc nu, la ronde WA à 50 m à des distances de :

- 50m pour les catégories Maître, Senior, Junior, et Cadet tirées sur le blason de 122 cm;
- 40m pour les catégories Benjamin tirées sur le blason de 122 cm;
- 30m pour les catégories Minimale tirées sur le blason de 122 cm.

#### **TAC 4.5.1.14**

La ronde canadienne 900 se compose de 30 flèches sur le blason de 122cm à chacune des distances suivantes :

- 55, 45, 35m pour les catégories Maîtres Hommes, [Senior] Hommes, Junior Hommes, Cadet Hommes;
- 55, 45, 35m pour les catégories Maîtres Dames, [Senior] Dames, Junior Dames, Cadet Dames;
- 45, 35, 25m pour les catégories Benjamin Hommes, Benjamin Dames ;
- 30, 25, 20m pour les catégories Minimale Hommes, Minimale Dames;
- les distances pour les catégories Poussin Hommes et Poussin Dames peuvent varier.

#### **TAC 4.5.1.15**

La ronde canadienne 1200 se compose de 30 flèches sur le blason de 122cm à chacune des distances suivantes :

70, 60, 50, 40m pour les catégories Maîtres Hommes, [Senior] Hommes, Junior Hommes;  
 60, 50, 40, 30m pour les catégories Maîtres Dames, [Senior] Dames, Junior Dames;  
 60, 50, 40, 30m pour les catégories Cadet Hommes, Cadet Dames;  
 50, 40, 30, 20m pour les catégories Benjamin Hommes, Benjamin Dames;  
 35, 30, 25, 20m pour les catégories Minime Hommes, Minime Dames;  
 les distances pour les catégories Poussin Hommes et Poussin Dames peuvent varier.

#### TAC 4.5.1.16

La ronde canadienne en élimination double (CÉD) se compose de matchs à un contre un, suivant le tableau d'appariement affiché sur la page des formulaires du site Web de Tir à l'arc Canada. Si les têtes de série sont établies sur une ronde de qualification, il n'y a pas nécessairement de coupure pour la participation à la ronde en élimination double et on pourra désigner des exempts en fonction des besoins.

Des règles similaires s'appliquent à la ronde olympique de la WA et à la ronde de duels Arc à poulies de la WA (voir TAC 4.5.1.4.1 et WA 4.5.1.4)

#### TAC 4.5.1.17

La ronde canadienne 900 pour le niveau S'entraîner à tirer (T2S) se compose de 30 flèches sur le blason de 80cm entier, à chacune des distances suivantes :

- 35m, 30m, 25m
  - les distances pour les catégories Poussin Hommes et Poussin Dames peuvent varier.

La ronde 900 T2S est une ronde de développement de club, qui n'est pas conçue pour être disputée dans un Championnat.

#### TAC 4.5.2.9

La ronde canadienne 300 se compose de 30 flèches tirées à 18m sur le blason de 40cm ou le blason triple de 40cm.

- NOTE : la ronde canadienne 300 est la SEULE ronde en salle marquée X – 10 – 9 – .....-1 sur une cible ayant un petit dix et un gros dix.

#### TAC 4.5.3.5 à 4.5.3.7

Et aussi... d'autres catégories canadiennes tirent de chaque pas de tir

Pas de tir jaune	Pas de tir bleu	Pas de tir rouge
toutes les divisions Minimales toutes les divisions Benjamin	Arc recourbé Cadet Arc à poulies Cadet	Arc recourbé & Arc à poulies Junior, Senior, Maître
Arc nu Cadet Arc long	Arc nu Arc instinctif	Arc à poulies illimité Arc à poulies «pointeaux fixes» Chasseur

### TAC 4.5.7.0 Rondes 3D (canadiennes)

#### TAC 4.5.7.0.1

La ronde 3D canadienne en plein air se compose typiquement d'une épreuve pour archers individuels composée de rondes sur un ou deux parcours en plein air ayant chacun de 20 à 25 cibles en 3 dimensions.

#### TAC 4.5.7.0.2

La ronde de Championnat canadien de tir 3D en plein air se compose d'une épreuve pour archers individuels composée de rondes sur 3 ou 4 parcours en plein air avec un nombre variable de cibles animalières en 3 dimensions, soit typiquement 80 cibles au total. Elle est en général suivie par les compétitions 3D du Grand Prix.

#### TAC 4.5.7.0.3

La ronde 3D canadienne en salle se compose typiquement d'une épreuve pour archers individuels composée de rondes sur un ou deux parcours en salle ayant chacun de 20 à 25 cibles en 3 dimensions.

#### TAC 4.5.7.0.4

La ronde de Championnat canadien de tir 3D en salle se compose d'une épreuve pour archers individuels composée de rondes sur 3 ou 4 parcours en salle avec un nombre varié de cibles animalières en 3 dimensions, soit typiquement 80 cibles au total. Elle est en général suivie par les compétitions 3D du Grand Prix.

Note de TAC : un parcours unique peut être utilisé si les distances des cibles sont modifiées entre les rondes.

#### TAC 4.5.7.0.5

Les compétitions 3D du Grand Prix canadien 3D se composent de matchs disputés tour à tour dans lesquels les 8 premiers archers des rondes de qualification 3D disputent des matchs en élimination sur des cibles 3D jusqu'à ce qu'il ne reste plus que l'archer gagnant.

#### AC4.5.7.0.5.1

Les archers participants sont regroupés en catégories selon le piquet d'où ils tirent :

- Championnat canadien 3D en plein air :
  - Piquet blanc (Max 30)
    - Cadet Traditionnel
    - Junior Traditionnel
    - Maître 50 Traditionnel
    - Instinctif
    - Arc long
    - Arc nu
  - Piquet vert (Max 40)
    - Cadet Arc à poulies illimité
    - Chasseur
    - Maître 60 Arc à poulies illimité
  - Piquet rouge (Max 50)
    - Junior Arc à poulies illimité
    - Arc à poulies «pointeaux fixes»
    - Arc à poulies illimité
    - Maître 50 Arc à poulies illimité
- Championnat canadien 3D en salle
  - Piquet blanc (Max 30)
    - Cadet Traditionnel
    - Junior Traditionnel
    - Maître 50 Traditionnel
    - Instinctif
    - Arc long
    - Arc nu
  - Piquet rouge (Max 50)
    - Cadet Arc à poulies illimité
    - Junior Arc à poulies illimité
    - Maître 50 Arc à poulies illimité
    - Maître 60 Arc à poulies illimité
    - Arc à poulies «pointeaux fixes»
    - Arc à poulies illimité
  - Classes connues
    - Connu 50
    - Chasseur

Les hommes et les dames tirent dans des catégories distinctes.

#### AC4.5.7.0.5.2

L'élimination a lieu dans chaque catégorie comme suit :

Les catégories hommes et femmes doivent se dérouler simultanément pour gagner du temps dans chaque division.

Les cibles sont disposées à diverses distances partout sur le terrain de telle manière qu'on puisse désigner plusieurs cibles devant être tirées depuis chaque piquet. N'importe quelle cible peut être désignée pour être tirée par un groupe, mais en aucun cas on ne doit désigner des cibles plus éloignées du piquet que la distance maximale.

Les archers de chaque catégorie doivent être répartis en deux groupes en fonction de leur classement. Les archers classés 1, 3, 6 et 8 tirent initialement dans un groupe et les archers classés 2, 4, 5 et 7 tirent dans un autre groupe. S'il y a quatre archers, ils tirent dans un seul groupe.

Tous les archers de chaque groupe tirent sur la même cible désignée— pas nécessairement la même cible ou la même distance que celles utilisées par les autres groupe de la catégorie. Ces cibles doivent être différentes des combinaisons de cibles / distances précédemment tirées par n'importe lequel des archers de la catégorie.

L'ordre de tir au sein des groupes doit être déterminé de la manière suivante :

- Deux (2) groupes de quatre (4) archers doivent être composés pour chaque piquet de tir
  - (1,3,6,8)
  - (2,4,5,7)
- Les groupes doivent être composés comme suit pour chaque piquet de tir :
- 1. (4 hommes) (4 hommes) (4 femmes) (4 femmes)

- 2. (3 hommes) (3 hommes) (3 femmes) (3 femmes)
  - 3. (4 hommes) (4 femmes) \*\*\*Groupes combinés\*\*\*
  - 4. (3 hommes) (3 femmes)
  - 5. (2 hommes) (2 femmes)
- L'ordre de tir pour chaque cible doit commencer par l'archer le moins bien classé, et aller jusqu'à l'archer le mieux classé. Les archers ne doivent pas tirer en rotation.

Si un des (8) premiers n'a pas l'intention de participer au Grand Prix, le comité organisateur doit descendre dans le classement jusqu'à ce qu'il ait huit (8) archers. Si on ne peut pas trouver huit (8) archers souhaitant participer, le premier groupe de trois (3) doit être le groupe contenant l'archer le mieux classé participant au Grand Prix.

Les flèches sont marquées après que tous les tireurs du groupe aient tiré leurs flèches.

La flèche la plus éloignée du centre du 11 doit être éliminée après chaque cible et doit être mesurée par les juges. Les archers ne doivent pas être autorisés au-delà de la ligne de tir une fois que la compétition est commencée, et ce sont les juges qui retirent toutes les flèches.

Tout archer qui a manqué la cible est éliminé. Si tous les archers manquent une cible, le DdT doit choisir une nouvelle cible et tous les archers qui ont manqué la cible précédente doivent tirer à nouveau sur cette cible.

Le dernier archer restant est le gagnant du Grand Prix dans cette catégorie.

## TAC 4.7 Épreuves de Tir à l'arc Canada

### TAC 4.7.0

Les tournois qui se composent d'une ou de plusieurs des épreuves suivantes, tel que décrit en détail dans les articles pertinents des règles de tir, peuvent obtenir la reconnaissance officielle de Tir à l'arc Canada (voir TAC 5.4.2 Reconnaissance d'autres compétitions.)

#### TAC 4.7.0.1

Dans la discipline de tir sur cible en plein air :

Pour toutes les divisions de Tir à l'arc Canada, tel que spécifié pour le tir sur cible à l'article TAC 4.3.2 :

- la ronde 1440;
- les rondes 720, qui incluent :
  - la ronde à 70 mètres (pour les divisions Arc recourbé & Arc nu);
  - la ronde à 60 mètres (pour les divisions Arc recourbé & Arc nu; inclut les distances Benjamin et Minime);
  - la ronde à 50 m Arc à poulies (pour les divisions Arc à poulies, Arc à poulies illimité et Arc à poulies «pointeaux fixes»); inclut les distances Benjamin et Minime);
  - la ronde à 50 m Arc nu (inclut les distances Benjamin et Minime);
- la ronde olympique (pour les divisions Arc recourbé);
- la ronde olympique par équipes (pour les divisions Arc recourbé);
- la ronde olympique par équipes mixtes (pour les divisions Arc recourbé);
- la ronde de duels Arc à poulies;
- la ronde de duels Arc à poulies par équipes;
- la ronde de duels Arc à poulies par équipes mixtes;
- La ronde de duels Arc nu;
- la ronde canadienne 1200;
- la ronde canadienne 900;
- la ronde canadienne en élimination double.

#### TAC 4.7.0.2

Dans la discipline de tir sur cible en salle :

Pour toutes les divisions de Tir à l'arc Canada tel que spécifié pour le tir sur cible à l'article TAC 4.3.2b:

- la ronde à 25 mètres;
- la ronde à 18 mètres;
- la ronde combinée en salle;
- la ronde de duels Arc recourbé en salle;
- la ronde Arc recourbé par équipes en salle;
- la ronde de duels Arc à poulies en salle;
- la ronde Arc à poulies par équipes en salle;
- la ronde canadienne 300.

#### TAC 4.7.0.3

Dans la discipline de tir en campagne :

Pour toutes les divisions de Tir à l'arc Canada spécifiées pour le tir en campagne à l'article TAC 4.3.3 :

- la ronde de tir en campagne (24 cibles – pas sur le parcours court);
- la ronde de tir en campagne de la IFAA.

#### **TAC 4.7.0.4**

Dans la discipline de tir à l'arc 3D :

Pour les divisions de Tir à l'arc Canada spécifiées pour le tir à l'arc 3D à l'article TAC 4.3.7 :

- la ronde 3D en plein air;
- la ronde 3D de Championnat en plein air;
- la ronde 3D en salle;
- la ronde 3D de Championnat en salle.

## **TAC 4.8 Reconnaissance officielle des tournois de Tir à l'arc Canada**

### **TAC 4.8.1**

Tir à l'arc Canada accorde sa reconnaissance officielle aux tournois pour les motifs suivants :

- les compétitions ayant un titre de Championnat;
- les compétitions donnant droit à des prix de performance et à des records canadiens;
- les compétitions servant au classement et à la qualification pour obtenir une sélection au sein d'une équipe canadienne.

### **TAC 4.8.3**

Exigences pour la reconnaissance officielle de tournois par Tir à l'arc Canada.

#### **TAC 4.8.3.1**

Les tournois doivent être organisés et arbitrés conformément aux clauses du Livre de règlements de Tir à l'arc Canada.

#### **TAC 4.8.3.2**

La compétition doit être enregistrée auprès de Tir à l'arc Canada au moins sept (7) jours avant la date de début du tournoi. Une compétition n'est pas considérée enregistrée tant que Tir à l'arc Canada n'a pas reçu les frais d'inscription pour la compétition.

#### **TAC 4.8.3.3**

Les organisateurs doivent pouvoir accueillir au moins trois (3) athlètes et jusqu'à au moins dix (10) athlètes.

- Si une épreuve a seulement trois (3) participants, si on pense qu'il est improbable qu'un ou plusieurs des athlètes participants terminent l'épreuve, l'épreuve en question devrait être annulée immédiatement.
- Pendant une épreuve qui n'a que trois (3) participants, si un athlète se retire avant la fin de l'épreuve à cause de circonstances imprévues, si bien que moins de 3 athlètes y participent, alors :
  - le juge ou le DdT doivent expliquer, par écrit, les circonstances dans le rapport du tournoi;
  - le pointage de tous les participants doit être rapporté et toutes les cartes de pointage doivent être conservées ou soumises, conformément aux lignes directrices habituelles.

#### **TAC 4.8.3.4**

La compétition doit être arbitrée par un juge certifié de niveau provincial (ou plus élevé).

#### **TAC 4.8.3.5**

Toute ronde organisée au Canada qui est enregistrée auprès de la World Archery est automatiquement enregistrée auprès de Tir à l'arc Canada.

[Note de TAC : certaines rondes reconnues au Canada, comme notamment la ronde canadienne 300, sont des rondes de Tir à l'arc Canada qui ne peuvent pas être enregistrées et les records ne sont donc pas enregistrés pour cette ronde.]

#### **TAC 4.8.3.6**

Les résultats des épreuves enregistrées auprès de Tir à l'arc Canada ne seront reconnus que si au moins trois (3) athlètes y participent.

#### **TAC 4.8.3.7**

Quand les organisateurs d'une compétition souhaitent donner aux athlètes plus de flexibilité pour s'inscrire aux rondes sanctionnées, en programmant les tirs sur les longues distances et les courtes distances sur deux jours ou plus, le principe suivant doit s'appliquer :

##### **TAC 4.8.3.7.1**

Le nombre d'épreuves qui peuvent être inscrites pour un tournoi est égal au nombre maximal de pointages d'épreuves qu'un seul athlète peut obtenir dans cette compétition, étant donné qu'aucun pointage à une distance donnée ne peut compter pour plus qu'une épreuve.





# Chapitre 5 Titres et Records

## TAC 5.1 Titres aux championnats canadiens

Dans ce qui suit, “XXX” indique la catégorie. (Par exemple : “Arc recourbé Maîtres Hommes”).

### TAC 5.1.1

Les titres des championnats canadiens de tir sur cible en plein air doivent s’appliquer à chaque catégorie offerte.

Champion canadien de tir sur cible en plein air XXX

### TAC 5.1.2

Les titres du Championnat canadien régional en salle titres doivent s’appliquer à chaque catégorie offerte

Champion canadien en salle - XXX;

Équipe championne canadienne en salle.

### TAC 5.1.3

Les titres des championnats canadiens de tir en campagne doivent s’appliquer à chaque catégorie offerte.

Champion canadien de tir en campagne - XXX;

### TAC 5.1.4

Tir à l’arc 3D

#### TAC 5.1.4.1

Les titres des championnats canadiens 3D en plein air titres doivent s’appliquer à chaque catégorie offerte;

Champion canadien de tir 3D en plein air - XXX;

Champion canadien de tir 3D en plein air du Grand Prix– XXX.

#### TAC 5.1.4.2

Les titres des championnats canadiens de tir 3D en salle doivent s’appliquer à chaque catégorie offerte.

Champion canadien de tir 3D en salle - XXX;

Champion canadien de tir 3D en salle du Grand Prix– XXX.

### TAC 5.1.5

Coupe en mémoire de Fred Usher;

Équipe championne de la Coupe en mémoire de Fred Usher.

### TAC 5.1.6

Les titres du Championnat canadien ouvert doivent s’appliquer aux divisions suivantes :

Hommes Arc recourbé, Dames Arc recourbé, Hommes Arc à poulies, Dames Arc à poulies et Maîtres/Cadet Hommes Arc recourbé; Maîtres/Cadet Dames Arc recourbé; Maîtres/Cadet Hommes

Pour les catégories Arc à poulies. Maîtres / Cadet Dames Arc à poulies :

- première place – Championnat canadien ouvert XXX,” “
- deuxième place – Championnat canadien ouvert XXX” et “
- troisième place – Championnat canadien ouvert XXX”.

## TAC 5.2 Définition des records canadiens

### TAC 5.2.1

Un nouveau record est établi quand un pointage est d’au moins un point de plus qu’un record existant.

#### TAC 5.2.1.1

Si un record canadien est battu par plusieurs pointages égaux le même jour, les athlètes doivent être déclarés codétenteurs du record canadien.

#### TAC 5.2.1.2

Le nom d’un athlète qui égale un record existant doit figurer aux côtés du nom du détenteur du record.

### TAC 5.2.2.

Si plusieurs archers obtiennent un pointage parfait :

- en tir sur cible en plein air, tout nouveau record doit inclure le nombre de petits 10 (X) et doit inclure au moins un X de plus

- que le record existant.
- en tir sur cible en salle (600/600) :
  - le premier archer qui obtient le record doit être déclaré détenteur du record; et
  - tous les autres (sauf si obtenu le même jour) doivent être reconnus et apparaître après le détenteur du record.

## TAC 5.3 Les records canadiens

### TAC 5.3.1

Tir à l'arc Canada reconnaît les records canadiens suivants :

#### TAC 5.3.1.0

Des records distincts doivent être enregistrés pour :

- les championnats canadiens (CC);
- les tournois ouverts (OUVERT); et
- les Hommes et les Dames tel que cela s'applique à chaque ronde, distance et catégorie.

#### TAC 5.3.1.1

Pour le tir sur cible en plein air, les records doivent être enregistrés pour toutes les catégories de compétition de Tir à l'arc Canada (sauf Poussin et Chasseur) pour les rondes et matchs suivants.

Toutes les divisions :

- ronde 1440 individuelle (144 flèches) – toutes les distances;
- ronde canadienne 1200 individuelle (120 flèches) – à 70m, 60m, 50m, 40m;
- ronde canadienne 900 individuelle (90 flèches) – à 55m, 45m, 35m;

Pour chacune des rondes ci-dessus, les records doivent être enregistrés pour la ronde totale et pour chaque distance qui convient à la catégorie.

- Les records pour les distances individuelles ne peuvent être obtenus que dans le cadre d'une ronde complète.

#### Arc recourbé & Arc nu

- Ronde individuelle à 70 mètres (72 flèches)
- Ronde individuelle à 60 mètres (Maîtres & Cadet) (72 flèches)
- Ronde individuelle à 50 mètres (Benjamin) (72 flèches)
- Ronde individuelle à 30 mètres (Minime) (72 flèches).
- Ronde (Olympique) par équipes Arc recourbé
- Ronde (Olympique) par équipes mixtes Arc recourbé

#### Arc à poulies. Arc à poulies illimité. Arc à poulies «pointeaux fixes»

- Ronde individuelle en plein air Arc à poulies xxx [WA 50 m] (72 flèches)
- Ronde individuelle en plein air Arc à poulies [40m] pour les Benjamins (72 flèches)
- Ronde individuelle en plein air Arc à poulies [30m] pour les Minimes (72 flèches)
- Ronde individuelle de duels Arc à poulies (15 flèches)
- Ronde par équipes Arc à poulies (24 flèches)
- Ronde par équipes mixtes Arc à poulies (16 flèches)

#### Para-tir à l'arc

- Para-tir à l'arc W1 Ouvert par équipes
- Para-tir à l'arc Arc recourbé Ouvert par équipes
- Para-tir à l'arc Arc à poulies Ouvert par équipes

#### TAC 5.3.1.2

Pour le tir sur cible en salle, les records doivent être enregistrés pour toutes les catégories de compétition de Tir à l'arc Canada (sauf Poussin & Chasseur) pour les rondes suivantes :

- Ronde individuelle à 25 m (60 flèches);
- Ronde individuelle à 18 m (60 flèches);
- Ronde individuelle en salle de duels Arc à poulies;
- Ronde individuelle en salle de duels Arc à poulies par équipes ()

#### TAC 5.3.1.3

Les records de tir à longue portée ne sont pas enregistrés au Canada.

#### TAC 5.3.1.4

En para-tir à l'arc, les records doivent être enregistrés pour les catégories suivantes de compétition, pour les rondes et matchs suivants :

- Para-tir à l'arc individuel W1 Ouvert (ronde à 50 m)

- Para-tir à l'arc individuel Arc recourbé Ouvert (ronde à 70 m)
- Para-tir à l'arc individuel Arc à poulies Ouvert (ronde à 50 m)
- Para-tir à l'arc individuel W1 Ouvert (Rondes à 18m & 25m)
- Para-tir à l'arc individuel Arc recourbé Ouvert (Rondes à 18m & 25m)
- Para-tir à l'arc individuel Arc à poulies Ouvert (Rondes à 18m & 25m)
- Para-tir à l'arc W1 Ouvert par équipes
- Para-tir à l'arc Arc recourbé Ouvert par équipes
- Para-tir à l'arc Arc à poulies Ouvert par équipes

#### **TAC 5.3.1.5**

Pour le tir en campagne, les records doivent être enregistrés pour toutes les catégories de compétitions de Tir à l'arc Canada (sauf Poussin & Chasseur) pour la :

- Ronde individuelle de tir en campagne - parcours marqué (24 cibles - 72 flèches).

#### **TAC 5.3.2**

Dans toutes les disciplines, un record pour le total d'une ronde peut être demandé dans une catégorie d'âge dans laquelle l'athlète serait admissible, peu importe dans quelle catégorie d'âge l'athlète est inscrit, à condition que toutes les distances soient les mêmes que dans la catégorie d'âge en question.

Les records par distance, dans les rondes de tir sur cible en plein air, peuvent être réussis dans n'importe quelle ronde du même genre. Par exemple, un Benjamin qui tire en Cadet pourrait demander un record de la ronde 1440 à 30 m dans les catégories Benjamin, Cadet et / ou Junior, à condition qu'il l'ait réussi dans la ronde 1440, mais il ne pourrait pas demander un record pour la ronde totale 1440 Benjamin ou Junior parce que les distances sont différentes.

[Note de TAC : La World Archery n'accorde pas de records du monde pour une ronde ou pour une distance, à moins que le pointage ait été tiré dans une ronde 1440 dont les distances sont toutes les mêmes que celles de la catégorie d'âge pour laquelle le record est demandé. Par exemple, un Cadet ne peut pas demander un record à 30m s'il a été réussi dans la ronde 1440 Junior]

#### **TAC 5.3.3**

Au cas où Tir à l'arc Canada changerait les règles régissant les divisions, les catégories d'âge ou les rondes (incluant la procédure de pointage ou la taille des cibles) :

##### **TAC 5.3.3.1**

...les records peuvent être transférés à la nouvelle division, catégorie d'âge ou ronde à condition que les nouvelles règles ne rendent pas l'établissement de records plus facile, tel que déterminé par un vote à la majorité du conseil d'administration de TAC;

##### **TAC 5.3.3.2**

...au cas où des records sont retirés; ils doivent être archivés et affichés sur le site Web de Tir à l'arc Canada d'une manière qui les distingue des records actuels.

#### **TAC 5.3.4**

Les records canadiens Maître 60 sont enregistrés seulement dans les disciplines de tir sur cible et de tir en campagne, pour les athlètes qui ont 60 ans ou plus le 31 décembre de l'année où le pointage est réussi.

##### **TAC 5.3.4.1**

Dans les disciplines de tir sur cible et de tir en campagne, un athlète Maître 60 peut demander un record Maître 60 Ouvert (Hommes ou Dames) dans les rondes admissibles aux records de Tir à l'arc Canada, de la liste ci-dessus.

##### **TAC 5.3.4.1.1**

Aux tournois de tir sur cible et en campagne de Tir à l'arc Canada, les athlètes de plus de 60 ans doivent s'inscrire dans la catégorie d'âge Senior ou Maître.

##### **TAC 5.3.4.1.2**

Aucun record de Championnat canadien (CC) n'est enregistré pour cette catégorie d'âge.

##### **TAC 5.3.4.2**

Dans les disciplines de tir à l'arc 3D, Maître 60 est une catégorie compétitive. Aucun record n'est enregistré en tir à l'arc 3D. En tir à l'arc 3D les médailles sont décernées uniquement dans la catégorie Maître 60.

## **TAC 5.4 Tournois canadiens donnant droit à des records**

### **TAC 5.4.1**

Les tournois suivants sont considérés automatiquement comme des tournois donnant droit à des records canadiens.

- les Jeux olympiques et Jeux paralympiques
- les championnats du monde
- les tournois de classement mondial
- les championnats continentaux
  - le Championnat multi-sites en salle des Amériques
- les championnats canadiens
- les épreuves de sélection de l'équipe canadienne
- d'autres tournois majeurs :
  - les Jeux du Canada
  - les Jeux de l'Ouest du Canada
  - la Coupe Canada
  - la Classique de printemps de l'Ontario;
  - le Championnat de la FTAQ.

#### **TAC 5.4.2**

Tous les tournois pour les disciplines de tir sur cible en plein air, tir sur cible en salle, et tir en campagne qui sont reconnus par Tir à l'arc Canada et enregistrés auprès de la World Archery ou de Tir à l'arc Canada doivent être admissibles pour la reconnaissance des records canadiens, à condition :

- qu'ils soient arbitrés par des juges approuvés par Tir à l'arc Canada ou par une autre association membre de la World Archery, et
- qu'ils se déroulent conformément aux règles de Tir à l'arc Canada.

#### **TAC 5.4.4**

Une approbation spéciale du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada peut être obtenue à l'avance pour que les pointages réussis à certaines compétitions canadiennes qui ne figurent pas sur la liste de la Règle 4.5 comptent pour les records canadiens.

Par exemple les matchs dans le cadre d'une compétition de style tournoi à la ronde, peuvent se qualifier pour les records si la compétition est approuvée.

**EN COURS DE RÉVISION** La demande doit être faite par écrit à la directrice administrative de Tir à l'arc Canada au moins 30 jours avant la compétition

## **TAC 5.5 Confirmation des records canadiens – Procédures**

### **TAC 5.5.1**

Les records canadiens doivent être confirmés par la coordonnatrice des records de TAC.

### **TAC 5.5.2**

Les demandes de records doivent être soumises à la coordonnatrice des records de TAC dans les trente (30) jours suivant le tournoi en question. Les demandes de record doivent contenir :

- le nom de l'athlète et son numéro d'inscription à TAC;
- l'année de naissance de l'athlète;
- l'adresse postale de l'athlète;
- la discipline et la catégorie de tir (division, genre, âge);
- les spécifications du record demandé (distance(s) et / ou total);
- le nom, la description, l'emplacement et la date du tournoi;
- le nom d'un juge du tournoi;
- la copie de la feuille de pointage originale, signée par l'athlète et par la personne qui a rempli la feuille de pointage, ou par le second marqueur si l'athlète qui demande le record était le marqueur. Le nom du témoin ou du second marqueur devrait être imprimé lisiblement sur la feuille ou dans la demande de record.

### **TAC 5.5.3**

Les records peuvent être accordés jusqu'à 180 jours après un tournoi si des preuves sont fournies en plus des informations ci-dessus. Ces preuves doivent se présenter sous la forme d'une déclaration attestant le record, signée par un juge qui a arbitré au tournoi ou par un organisateur du tournoi qui vérifie le record sur une copie de la feuille de pointage recueillie pendant le tournoi.

[Note de TAC : La World Archery accorde dix (10) jours pour les demandes de record du monde, et la demande doit être faite par l'entremise de Tir à l'arc Canada.]

### **TAC 5.5.4**

La coordonnatrice des records doit ratifier une demande de record canadien immédiatement après sa réception. La coordonnatrice des records doit tenir à jour un livre des records avec copies des feuilles de pointage et des demandes de record.

### **TAC 5.5.5**

Voir TAC 5.2.2 au sujet de l'enregistrement des pointages parfaits.

## **TAC 5.5.6**

Les détenteurs de records canadiens individuels recevront une lettre de confirmation indiquant la date, l'emplacement, et spécifiant le(s) pointage(s) du record. Le président de Tir à l'arc Canada, ou la personne désignée pour le remplacer, doit signer la lettre.

## **TAC 5.5.7**

Si on refuse un record à un athlète, il peut demander à la coordonnatrice des records de TAC qu'un comité d'appel étudie le cas. Sur réception d'une telle demande, la coordonnatrice des records doit immédiatement aviser le président de TAC qui doit réunir un comité d'appel, composé du président et de deux membres du comité de direction ou du conseil d'administration, ou présidents de comités. Le comité d'appel doit examiner la demande de record et émettre une décision par vote majoritaire dans les trente (30) jours suivant réception de la demande.

## **TAC 5.5.8**

Tout adhérent à Tir à l'arc Canada peut contester un record qui a été accordé, dans les soixante (60) jours suivant son affichage sur le site Web de TAC. La contestation doit clairement identifier le record en question et les motifs de contestation, et devrait inclure toute la documentation d'appoint pertinente. Sur réception d'une telle contestation, la coordonnatrice des records doit immédiatement aviser le président de TAC qui doit réunir un comité d'appel, conformément à l'article TAC 5.5.7.

# **TAC 5.8 Admissibilité pour les records canadiens**

## **TAC 5.8.1**

Un athlète peut établir un record seulement dans la division d'équipement dans laquelle il s'est inscrit avant le début du tournoi.

## **TAC 5.8.2**

On peut accorder à un athlète un record canadien pour un pointage dans un tournoi donné, pour n'importe quelle catégorie d'âge où il était admissible à s'inscrire (peu importe la catégorie d'âge dans laquelle il s'est réellement inscrit), à condition que les distances et les tailles des cibles de la catégorie d'âge pour laquelle le record est demandé soient identiques à celles tirées pour le pointage record en question.

## **TAC 5.8.3**

Un record peut être demandé seulement par, ou au nom d'un athlète qui au moment du tournoi en question était adhérent en règle de Tir à l'arc Canada et citoyen, immigrant reçu ou résident du Canada.

# **TAC 5.9 Publication des records canadiens**

## **TAC 5.9.1**

Les records de Tir à l'arc Canada doivent être publiés sur le site Web de Tir à l'arc Canada dès que la coordonnatrice des records de TAC signale un nouveau record.

# Chapitre 6 Médailles, trophées et prix de performance

## TAC 6.1 Médailles - Canada

### TAC 6.1.1.

Des médailles de championnat doivent être décernées au premier, second et troisième de chaque épreuve.

#### TAC 6.1.1.1

Les médailles des championnats de Tir à l'arc Canada ne doivent pas être remises à d'autres compétitions que les championnats canadiens.

## TAC 6.2 Prix et trophées - Canada

### TAC 6.2.1

Les organisateurs peuvent remettre des diplômes ou autres formes de reconnaissance à leur entière discrétion.

#### TAC 6.2.1.1

Des certificats de participation devraient être remis à tous les participants de la catégorie Poussin.

### TAC 6.2.3

La Coupe en mémoire de Fred Usher doit être remise à l'équipe provinciale gagnante de l'épreuve Fred Usher. Une plaquette indiquant l'année et le nom de l'équipe doit être ajoutée au trophée.

### TAC 6.2.4

Pour le Championnat canadien ouvert, des prix ou d'autres formes de reconnaissance, autres que les médailles des championnats de Tir à l'arc Canada, doivent être remis aux archers occupant les trois premières places de chaque catégorie, tel que décidé par le comité organisateur en consultation avec le comité de direction de TAC.

## TAC 6.3 Les prix de performance

### TAC 6.3.0

Les prix de performance de la World Archery peuvent être accordés, sur demande, aux inscrits canadiens qui se qualifient.

- les étoiles de la WA sont fournies dans le cadre d'un programme permanent de Tir à l'arc Canada.
- d'autres les prix de performance peut être accordés au cas par cas, sur demande au bureau de Tir à l'arc Canada.

## TAC 6.5. Demandes pour des prix - Canada

### TAC 6.5.1.

Tir à l'arc Canada ne conserve en stock que certains prix de performance, y compris :

o les étoiles de la WA.

### TAC 6.5.2

Les participants sont responsables de se conformer à l'article WA 6.5.2. Toute demande sous-entend une déclaration à l'effet que les exigences ont été satisfaites et cela sera vérifié par Tir à l'arc Canada.

### TAC 6.5.3

Les adhérents peuvent demander un prix de performance à la coordonnatrice désignée de Tir à l'arc Canada (voir le site Web de TAC).

# Chapitre 7 Disposition du terrain de tir - Ronde de tir sur cible

## TAC 7.2.2.1

Description et utilisation des cibles

et ... ronde 1440 en plein air - le blason de 80cm à 6 anneaux et le blason entier de 80cm peuvent être utilisés à 30m, 25m et 20m (distances courtes) pour les Benjamins et Minimes.

et ... ronde 1440 en plein air - le blason à 5 anneaux ou à 6 anneaux de 80cm ainsi que le blason entier de 80cm peuvent être utilisés à 25m et 20m (distances les plus courtes) pour les Benjamins et Minimes.

et ...ronde à 18m en salle - le blason triple de 40cm ainsi que le blason entier 40cm peuvent être utilisés à 18m, et le blason triple de 60cm ainsi que le blason entier de 60cm peuvent être utilisés pour l'Arc recourbé et l'Arc nu Benjamin, et toutes les catégories Minime.

et... ronde de duels en salle - mis à part aux compétitions de la World Archery, les blasons triples ou entiers de 40cm (et les blasons triples ou entiers de 60cm pour l'Arc recourbé et l'Arc nu Benjamin, et toutes les catégories Minime) peuvent être utilisés.

Blason, voir l'illustration (voir image 4 : 1-10 Zones de pointage des blasons).

## TAC 7.2.2.3

re : pointage de tir sur cible en salle

Pour toutes les catégories de tir ayant des divisions Arc à poulies (sauf la division para-arc à poulies W1) au Canada...

Pour les rondes à 18m et 25m en salle :

- le blason Arc à poulies doit être utilisé; OU
- si le blason combiné est utilisé :
  - seul le petit dix marque 10 pour l'Arc à poulies, le reste de la zone pointage jaune doit compter 9; ceci inclut
    - toutes les catégories d'âge
    - la division Arc à poulies
    - la division Arc à poulies illimité
    - la division Arc à poulies «pointeaux fixes»
    - (division Chasseur)

Pour la division Para-Arc à poulies W1, dont les athlètes utilisent des mires d'arc recourbé ...

Pour les rondes à 18m et 25m en salle :

- le blason Arc recourbé doit être utilisé; OU
- si le blason combiné est utilisé le gros dix Arc recourbé doit compter 10, le reste de la zone pointage jaune doit compter 9;

Pour la ronde canadienne 300 en salle :

- Pour toutes les catégories le blason combiné doit être utilisé :
  - le petit dix doit compter "X" avec valeur 10;
  - le gros dix doit compter 10 et
  - le reste de la zone pointage jaune doit compter 9.

(Voir l'image 5 : 1-10 Zones de pointage du blason).

## TAC 7.2.3

Taille du blason à diverses distances et positionnements de cibles en plein air

et ... le blason de 122cm doit être utilisé pour :

- les longues distances de la ronde 1440 pour les Benjamins et Minimes –
  - Benjamins : 50m & 40m
  - Minimes : 30m & 25m
- tous les distances de
  - la ronde canadienne 900
  - la ronde canadienne 1200
- les rondes 720 pour l'Arc recourbé et l'Arc nu.

et ... le blason de 80cm doit être utilisé pour

- les distances courtes de la ronde 1440 pour les Benjamins et Minimes –
  - Benjamins : 30m & 20m

- Minimés : 25m & 20m
- les rondes 720 pour toutes les divisions d'arc à poulies
- toutes les distances de la ronde 900 T2S

#### **TAC 7.2.3.1**

sauf....

- sauf quand des tableaux de pointage sont utilisés sur la butte de tir (voir image 9 : Livre 3 Appendice 1)

#### **TAC 7.2.3.2 ...**

aussi ... le blason multiple à centre triangulaire (5 ou 6 anneaux) peut être utilisé (ainsi que le blason entier simple de 80cm) pour :

- les distances courtes de 30m, 25m et 20m de la ronde 1440 pour les Benjamins et Minimés;
- les rondes Arc à poulies 720 aux distances appropriées.

#### **TAC 7.2.3.3 ....**

- et ... le positionnement horizontal à trois centres (5 anneaux) peut être utilisé (ainsi que le blason entier simple de 80cm) pour les distances courtes de 25m et 20m de la ronde 1440 pour les Benjamins et Minimés.

### **TAC 7.2.4**

Taille du blason à diverses distances et positionnements de cibles en salle

- à 25m, le blason de 60cm doit être utilisé.
- à 18m :
- le blason de 40cm doit être utilisé pour les catégories suivantes :
  - toutes les catégories Maîtres, Senior, Junior et Cadet, et
  - la catégorie Benjamin Arc à poulies
- le blason de 60cm doit être utilisé pour les catégories suivantes :
  - les catégories Benjamin Arc recourbé et Benjamin Arc nu
  - toutes les catégories Minimé
- la catégorie Poussin peut utiliser n'importe quelle taille de cible qui convient aux participants.

#### **TAC 7.2.4.1**

et .... pour les rondes de duels en salle :

- le blason entier de 40cm ou le blason triple de 40m doivent être utilisés pour :
  - toutes les catégories Maîtres, Senior, Junior et Cadet, et
  - lac catégorie Benjamin Arc à poulies.
- le blason entier de 60cm ou le blason triple de 60cm doivent être utilisés pour :
  - les catégories Benjamin Arc recourbé et Benjamin Arc nu, et
  - toutes les catégories Minimé.



# Chapitre 8 Disposition du terrain de tir - tir en campagne

## TAC 8.1.1.6

De plus, d'autres catégories canadiennes tirent depuis chaque pas de tir

Pas de tir jaune	Pas de tir bleu	Reg pas de tir
Senior, Maître : Arc long Cadet : Arc nu Benjamins - all Minimes - all 5m - 40m	Cadet : Arc recourbé Arc à poulies Junior, Senior, Maître : Arc nu Senior, Maître : Arc instinctif 5m - 50m	Junior, Senior, Maître : Arc recourbé Arc à poulies Senior : Arc à poulies illimité Arc à poulies «pointeaux fixes» (Chasseur) 10m - 60m

# Chapitre 9 Disposition du terrain de tir- tir à l'arc 3D

## TAC 9.1 Disposition du parcours – tir 3D canadien en plein air

En général, la disposition d'un parcours 3D devrait respecter l'intention de l'article WA 9.1 Disposition du parcours, moyennant les exceptions suivantes :

Note de TAC : les références de la WA aux positions de gauche et de droite des archers qui tirent par paires ne s'appliquent pas au tir 3D canadien.

### TAC 9.1.1.5

Les petites cibles animalières peuvent être disposées indépendamment ou par deux. Les archers qui tirent depuis le piquet peuvent viser n'importe lequel des deux animaux.

### TAC 9.1.1.6

Les cibles animalières doivent être placées de manière à présenter la zone vitale entière de pointage aux archers. Le positionnement peut être divisé en quartiers et des parties de l'animal peuvent être masquées par des obstacles, mais la zone vitale entière doit être visible depuis la position de l'archer à moins d'un (1) m du piquet (en plein air) ou à la position de tir (en salle).

### TAC 9.1.1.7

Distances de tir – distances inconnues seulement :

Piquet orange- Distance maximale 50 verges

Arc à poulies illimité (Senior, Maître Junior)

Arc à poulies «pointeaux fixes»

(Arc recourbé\* – Senior, Junior)

Piquet vert - Distance maximale 40 verges

Arc à poulies illimité (M60, Cadet)

Chasseur (Arc recourbé\* – Maître, Cadet)

Piquet blanc - Distance maximale 30 verges

Arc à poulies illimité (Benjamin, Minime)

Arc nu (Senior)

Arc instinctif (Senior)

Arc long (Senior)

Traditionnel (Maître, Junior, Cadet, Benjamin, Minime)

(Arc recourbé\* – Benjamin, Minime)

Note de TAC : -\* - La division Arc recourbé est une division de développement pour le tir 3D canadien et elle n'est pas prévue pour être utilisée dans les rondes de Championnat.

### TAC 9.2.3 nonobstant WA 9.2.3 ...

...l'image doit seulement montrer le contour des zones vitales (zone 8).

#### TAC 9.2.3.1

Les images des cibles qui ont des zones de pointage multiples doivent montrer les zones vitales marquantes.

## TAC 9.3 Disposition du parcours – tir 3D canadien en salle

### TAC 9.3.0

Les parcours 3D en salle sont disposés dans un ou plusieurs terrains de grandes installations intérieures (arénas, salles d'exposition, etc.) avec un arrangement de cibles 3D et d'obstacles artificiels qui représentent en général des caractéristiques de plein air (arbres, meules de foin, clôtures, etc.)

#### TAC 9.3.1.

Les terrains doivent être arrangés de telle manière que les positions de tir soient disposées le long d'une ligne de tir clairement définie depuis laquelle tous les archers sur ce terrain doivent tirer seulement dans la direction des cibles. La ligne de tir doit être rectiligne et ne pas présenter d'échelonnement.

#### TAC 9.3.2

Les positions de tir sont en général regroupées par groupes de 3 ou 4, de telle manière que :

- chaque position de tir correspond à une cible spécifique;
- les athlètes peuvent tirer de chaque position de tir, passant tour à tour dans chacune des 3 ou 4 positions de tir/cibles pendant chaque volée de tir.

### **TAC 9.3.3.**

Toutes les cibles et leur positions de tir correspondantes doivent être numérotées en succession, et les terrains seront étiquetés A, B, C, et D, ou A, B et C.

- Les numéros à côté des cibles devraient mesurer au moins 20cm.

### **TAC 9.3.4**

Les directions de tir depuis chaque position de tir vers la cible désignée ne devraient pas croiser d'autres directions de tir (à savoir qu'il ne doit pas y avoir de tir croisé).

### **TAC 9.3.5**

Les cibles tel que décrit dans l'article WA 9.3.1 doivent être disposées dans un ordre qui doit tenir compte du fait qu'il y a des distances inconnues seulement, pour permettre une variété maximale et la meilleure utilisation des obstacles, avec un bon équilibre entre les distances et les tailles des zones de pointage.

- Le parcours devrait avoir une diversité de cibles, grosses, moyennes et petites, avec au maximum deux cibles plus petites qu'un renard sur chaque parcours.
- les petites cibles animalières peuvent être placées séparément ou par deux. Quand les cibles sont par deux, les archers peuvent tirer sur n'importe lequel des deux animaux.

### **TAC 9.3.6**

Les cibles animalières doivent être placées de manière à présenter la zone vitale entière de pointage aux archers. Le positionnement peut être divisé en quartiers et des parties de l'animal peuvent être masquées par des obstacles, mais la zone vitale entière doit être visible depuis la position de tir, moyennant un déplacement raisonnable de l'archer.

### **TAC 9.3.7**

Distances de tir – distances inconnues seulement :

Ligne orange - Distance maximale 50 verges Arc à poulies illimité (Senior, Maître Junior)

- Arc à poulies illimité (M60, Cadet)
- Arc à poulies «pointeaux fixes»
- Chasseur
- (Arc recourbé\* – Senior, Junior)
- (Arc recourbé\* – Maître, Cadet)

Ligne blanche - Distance maximale 30 verges

- Arc à poulies illimité (Benjamin, Minime)
- Arc nu (Senior)
- Arc instinctif (Senior)
- Arc long (Senior)
- Traditionnel (Maître, Junior, Cadet, Benjamin, Minime)
- (Arc recourbé\* – Benjamin, Minime)

Note de TAC : -\* - La division Arc recourbé est une division de développement pour le tir 3D canadien et elle n'est pas prévue pour être utilisée dans les rondes de Championnat.

### **TAC 9.3.8**

Les installations devraient inclure les deux terrains 3D et au moins une zone d'entraînement aux distances marquées.

### **TAC 9.3.9.**

Des barrières appropriées doivent être placées autour des terrains, partout où c'est nécessaire, pour prévenir les entrées non autorisées sur le terrain et garder les spectateurs à une distance sécuritaire, tout en leur permettant de voir le mieux possible la compétition.

- Il devrait y avoir des zones pour les spectateurs, au moins 10 mètres derrière les lignes de tir.

### **TAC 9.3.10**

Des lampes, drapeaux, sifflets ou autres appareils sonores et de communications doivent être disponibles pour contrôler le tir.

## **TAC 9.4 Disposition du parcours du Grand Prix**

### **TAC 9.4.1**

Le parcours du Grand Prix doit être disposé de la manière suivante :

#### **TAC 9.4.1.1**

Dans la campagne, un stade ou un aréna, avec une distance sécuritaire ou des barrières derrière les cibles et autour du terrain.

#### **TAC 9.4.1.2**

Des barrières appropriées doivent être placées autour du parcours, partout où c'est nécessaire, pour garder les spectateurs à une distance sécuritaire, tout en leur permettant de voir le mieux possible la compétition. Seules les personnes ayant l'accréditation appropriée doivent être autorisées sur le parcours à l'intérieur des barrières;

#### **TAC 9.4.1.3**

Les centres ou les anneaux du 11 devraient être marqués par les juges avant la compétition.

#### **TAC 9.4.1.4**

Le DdT doit avoir choisi les cibles pour le Grand prix et l'ordre dans lequel elles doivent être tirées, pour pouvoir le présenter aux juges lors de leur inspection du parcours avant le premier jour de tir. Notez que vous devrez avoir au moins 14 cibles différentes, plus des cibles de remplacement, pour chaque piquet de tir.

#### **TAC 9.4.1.5**

Les cibles tel que décrit à l'article WA 9.2.1 doivent être disposées dans un ordre qui doit tenir compte du fait qu'il y a des distances inconnues seulement, pour permettre une variété maximale et la meilleure utilisation du terrain ou des obstacles, avec un bon équilibre entre les distances et les tailles des zones de pointage.

#### **TAC 9.4.1.6**

Au moins deux piquets ou positions de tir définies de chaque couleur représentant les positions de tir pour chaque groupe;

#### **TAC 9.4.1.7**

Les cibles doivent être disposées à diverses distances partout sur le terrain de telle manière que plusieurs cibles puissent être désignées et tirées depuis chaque piquet;

#### **TAC 9.4.1.8**

N'importe quelle cible peut être désignée pour être tirée par un groupe, mais en aucun cas on ne peut désigner de cible qui se trouve plus loin que la distance maximale du piquet;

#### **TAC 9.4.1.9**

La zone du Grand Prix devrait contenir :

- un système de communications pour gérer les matchs et informer les participants et les spectateurs;
- un appareil (ou système) de communication reliant la commission des juges, le délégué technique et les organisateurs;
- un abri adéquat pour les participants et les officiels;

# Chapitre 10 Contrôle du tir et sécurité en tir sur cible

## TAC 10.0 Contrôle du tir et sécurité

### TAC 10.0.1

Tir sur cible conformément aux articles WA 10.1 et 10.2

### TAC 10.0.2

Tir à l'arc 3D en campagne et en plein air

#### TAC 10.0.2.1

Des agents de sécurité, qui peuvent être des juges, doivent être nommés par le comité organisateur et chargés de surveiller, et si nécessaire, de contrôler les parcours de tir en campagne et 3D et les zones d'entraînement. Ils doivent appliquer toutes les mesures de sécurité qu'ils considèrent nécessaires.

#### TAC 10.0.2.2

Tous les membres d'un groupe de tir sont responsables de surveiller le contrôle de tir et la sécurité de tous les membres du groupe, ainsi que de toutes les autres personnes aux alentours.

### TAC 10.0.3

L'article de tir à l'arc 3D en salle TAC 10.0.3.1 - Agents de sécurité, qui peuvent être des juges, doivent être nommés par le comité organisateur et chargés de surveiller, et si nécessaire, de contrôler le parcours de tir 3D et les zones d'entraînement en salle.

Ils doivent appliquer toutes les mesures de sécurité qu'ils considèrent nécessaires, qui peuvent inclure :

- contrôler l'occupation de la ligne de tir
- s'assurer que le terrain est libre pour le tir
- signaler les temps de tir
- s'assurer que les spectateurs restent derrière les barrières
- en cas d'urgence, émettre une série d'au moins cinq signaux sonores pour que tous les tirs cessent
- accompagner les visiteurs et les journalistes sur le parcours.

### TAC 10.2.6

Les photographes, journalistes, et personnalités qui se trouvent sur le terrain de tir, le parcours et les zones d'entraînement doivent être escortés par un juge ou un officiel désigné,

## **Appendice TAC 3.1 - Calendrier de rotation des championnats canadiens**

Les championnats canadiens de tir sur cible en plein air, de tir en campagne et de tir 3D en plein air sont organisés selon un calendrier ratifié par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada. Ceci donne du temps aux provinces pour confirmer le(s) club(s) qui organiseront le Championnat en leur nom. La province est l'organisatrice de la compétition et elle devrait collaborer avec le club pour assurer la réussite de la compétition.

2018 NÉ	2019 SK	2020 IPÉ	2021 CB
2022 NB	2023 AB	2024 ON	2025 MB
2026 QC	2027 NÉ		

# Appendice TAC 3.2 - Règles du Championnat canadien de tir sur cible en plein air

## TAC 3.18.7.1

Le format du Championnat canadien de tir sur cible en plein air doit être comme suit :

- Deux (2) rondes individuelles 720, devant être tirées sur deux (2) jours.
- Toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada pour le tir sur cible s'appliquent, sauf les divisions conditionnelles (voir TAC 3.21).
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent, sauf Poussin.

Voir l'Appendice TAC 2 Règles du Championnat canadien de tir sur cible en plein air, pour obtenir des informations supplémentaires.

### APP3.2.1 Compétitions

Le Championnat canadien de tir sur cible en plein air a lieu conjointement avec les compétitions suivantes :

- le Championnat canadien de tir en campagne;
- la Coupe en mémoire de Fred Usher;
- le Championnat canadien ouvert;
- toute nouvelle compétition optionnelle de tir
  - conçue par le comité organisateur et approuvée par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

### APP3.2.2

Programme de la compétition

Les rondes du Championnat canadien de tir sur cible en plein air doivent être programmées tel que convenu par le comité de direction de Tir à l'arc Canada et le comité organisateur. En plus des épreuves de tir, les activités suivantes doivent être programmées :

- une nouvelle compétition optionnelle,
- des événements sociaux,
- un stage des juges nationaux,
- une ou plusieurs réunions d'information sur le tournoi;
- une inspection de l'équipement;
- l'assemblée générale annuelle de Tir à l'arc Canada;
- une réunion du conseil d'administration,
- la remise des médailles.

### APP3.2.3 Inscription

(voir l'article 2.2.10 du Livre 1 re. Invités)

#### APP3.2.3.1

Divers frais d'inscription doivent s'appliquer au Championnat de tir sur cible en plein air, au Championnat de tir en campagne et à toute nouvelle compétition. Il peut y avoir des frais d'inscription pour le Championnat canadien ouvert.

#### APP3.2.3.2

Les frais d'inscription doivent être fixés par le comité organisateur et doivent être approuvés par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

#### APP3.2.3.3

Le formulaire d'inscription doit inclure un avis qu'un code vestimentaire est en vigueur au Championnat et qu'il doit être respecté. Le formulaire d'inscription, ou la confirmation d'inscription envoyée aux participants avant le Championnat, doit indiquer où on peut trouver des références aux règles régissant le code vestimentaire. Si le comité organisateur a un site web, les règles régissant le code vestimentaire doivent y être affichées.

### APP3.2.4 Officiels

#### APP3.2.4.1

Un directeur de tir doit être nommé par le comité organisateur avec l'accord du délégué technique.

#### APP3.2.4.2

Les officiels chargés de recevoir et d'afficher les pointages sont nommés par le comité organisateur

#### APP3.2.4.3

Tir à l'arc Canada doit nommer un délégué technique qui doit, mis à part d'autres tâches (voir l'article TAC 3.5.4.1.) : • surveiller le

rapport des résultats et s'assurer que les résultats corrects sont affichés.

#### **APP3.2.4.4**

Tir à l'arc Canada doit nommer la commission des juges du tournoi.

### **APP3.2.5 Officiels des équipes**

Consulter la section TAC 18 Officiels d'équipe – Canada, du Livre 3

### **APP3.2.6 Entraînement**

voir WA et TAC 16.

### **APP3.2.7 Programme et protocole**

#### **APP3.2.7.1**

La veille du Championnat de tir sur cible en plein air, le président des juges et un représentant du comité organisateur doivent organiser une réunion d'information sur le tournoi, afin de fournir des informations détaillées sur le tournoi et les installations, et de répondre aux éventuelles demandes.

#### **APP3.2.7.2**

La veille du Championnat de tir sur cible en plein air, les activités suivantes ont lieu :

- l'entraînement officiel pour lequel les athlètes doivent être autorisés à s'entraîner sur le terrain du tournoi;
- l'inspection du matériel;
- la cérémonie d'ouverture, pendant laquelle les équipes défilent avec leur capitaine à leur tête, en ordre alphabétique de province (selon la langue choisie par les organisateurs), mais l'équipe de l'association hôte défilera en dernier. La procession passe devant l'estrade des officiels et des dignitaires. Le président de l'association provinciale hôte, ou son représentant désigné, accueille toutes les personnes présentes et présente le président de Tir à l'arc Canada, qui déclare le Championnat ouvert. Les équipes sortent alors dans le même ordre.

#### **APP3.2.7.3**

Une réception (banquet ou cocktail) doit être organisée, et on y remet les prix et trophées.

#### **APP3.2.7.3**

Quand toutes les médailles ont été remises, le président de Tir à l'arc Canada ou son délégué doit remercier les organisateurs et les athlètes, et déclarer le Championnat clos.

#### **APP3.2.7.4**

Tout changement au programme officiel ne peut être fait que par une décision majoritaire des capitaines d'équipes.

### **APP3.2.8 Attribution des cibles**

#### **APP3.2.8.1**

Pour la ronde 1440 du Championnat de tir sur cible en plein air, les athlètes doivent être regroupés en fonction de l'ordre alphabétique de leurs noms de famille au sein de leur catégorie, quand c'est faisable. Les athlètes doivent être repositionnés après la ronde 1440, pour la ronde 720, en fonction de leur pointage au sein de leur catégorie, quand c'est faisable.

#### **APP3.2.8.2**

Les organisateurs peuvent modifier les attributions de cibles pour répondre aux contraintes de la disposition du terrain, ou autres.

#### **APP3.2.8.3**

La liste des athlètes, dans l'ordre des cibles ou groupes, ou dans l'ordre alphabétique, doit être distribuée à tous les agents, juges, athlètes et officiels avant le premier jour de compétition, et tous les jours pendant la compétition.

### **APP3.2.9 Site, matériel et installations**

#### **APP3.2.9.1**

Le terrain de tir doit respecter le Chapitre 7 du Livre 2.

#### **APP3.2.9.2**

Le comité organisateur doit fournir un abri adéquat en cas de mauvais temps, aux athlètes et à leur matériel.

#### **APP3.2.9.3**

Le comité organisateur doit fournir des toilettes adéquates pour les hommes, les femmes, et les personnes en fauteuil roulant, à proximité du terrain de tir, ou à distance raisonnable.

#### **APP3.2.9.4**



Le Championnat de tir sur cible en plein air peut être organisé dans la campagne, dans un aréna ouvert, ou dans un stade.

#### **APP3.2.9.5**

Il doit y avoir des places assises pour tous les athlètes, et les officiels des équipes à proximité derrière la ligne d'attente. Il doit y avoir des places assises abritées pour les juges à proximité de la ligne d'attente.

#### **APP3.2.9.6**

Le directeur de tir doit être placé sur une plateforme surélevée située sur la ligne de tir, entre les parties du terrain, ou à chaque extrémité.

### **APP3.2.10 Dignitaires et journalistes**

#### **APP3.2.10.1**

Les dignitaires sont les représentants de Tir à l'arc Canada et des commanditaires, les membres du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada, et d'autres personnes désignée par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le comité organisateur.

#### **APP3.2.10.2**

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être escortés par un juge.

#### **APP3.2.11 Règles concernant la tenue**

Consulter la Section 20 du Livre 3

### **APP3.2.12 Chaperons**

#### **APP3.2.12.1**

Tous les athlètes Benjamins et Minimes doivent avoir un chaperon désigné qui a 19 ans ou plus.

#### **APP3.2.12.2**

Le comité organisateur doit attribuer des chaperons pour accompagner les groupes de jeunes sur le terrain de tir.

#### **APP3.2.12.3**

On s'attend à ce que les chaperons aident les jeunes athlètes à effectuer certaines tâches, comme notamment :

- retirer des flèches, trouver des flèches;
- conserver l'étiquette pendant la compétition;
- aider à faire l'enregistrement des pointages et le total des feuilles de pointage.

#### **APP3.2.12.4**

Les chaperons doivent s'abstenir d'influencer les athlètes pendant qu'ils tirent ou notent le pointage, et ils doivent attendre dans la zone des athlètes jusqu'à la fin du tir.

# Appendice TAC 3.3 Règles du Championnat canadien de tir en campagne

## TAC 3.18.7.2

Le format du Championnat canadien de tir en campagne doit être comme suit :

- une ronde (1) unique marquée de tir en campagne composée de deux (2) unités distinctes de douze (12) cibles;
- toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada pour le tir en campagne s'appliquent, sauf les divisions conditionnelles (voir TAC 3.21);
- toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent, sauf Poussin;
- les catégories para-tir à l'arc ne s'appliquent pas; cependant, si le parcours peut accueillir les para-archers, alors les catégories de para-tir à l'arc présentées devraient être incluses.

## APP3.3.1 Rondes

Le Championnat canadien de tir en campagne est organisé conjointement avec les compétitions suivantes :

- le Championnat canadien de tir sur cible en plein air;
- la Coupe en mémoire de Fred Usher;
- le Championnat canadien ouvert;
- toute nouvelle compétition de tir optionnelle
  - conçue par le comité organisateur et approuvée par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

## APP3.3.2 Programme du Championnat

### APP3.3.2.1

Le programme du Championnat canadien de tir en campagne peut être modifié en fonction des circonstances, moyennant l'approbation du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada

- Le Championnat de tir en campagne peut être programmé la veille du Championnat canadien de tir sur cible en plein air.
- Le Championnat de tir en campagne peut être programmé le lendemain du Championnat canadien ouvert.
- Le Championnat de tir en campagne peut être programmé en même temps que le Championnat de tir sur cible en plein air, alors que les catégories similaires peuvent tirer en campagne tandis que d'autres catégories peuvent tirer sur cible.

## APP3.3.3 Inscription

(voir la section 2.2.10 de Livre 1 re Invités)

### APP3.3.3.1

Divers frais d'inscription s'appliquent au Championnat de tir en campagne, au Championnat de tir sur cible en plein air et à toute nouvelle compétition. Il peut y avoir des frais d'inscription pour le Championnat canadien ouvert.

### APP3.3.3.2

Les frais d'inscription doivent être fixés par le comité organisateur et approuvés par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

### APP3.3.3.3

Le formulaire d'inscription doit inclure un avis qu'un code vestimentaire est en vigueur au Championnat et qu'il doit être respecté. Le formulaire d'inscription, ou la confirmation d'inscription envoyée aux participants avant le Championnat, doit indiquer où on peut trouver des références aux règles régissant le code vestimentaire. Si le comité organisateur a un site web, les règles régissant le code vestimentaire doivent y être affichées.

## APP3.3.4 Documents

Ref [section TAC 3.9](#) du Livre 2

## APP 3.5 Officiels

### APP3.3.5.1

Un directeur de tir doit être nommé par le comité organisateur avec l'accord du délégué technique.

### APP3.3.5.2

Les officiels chargés de recevoir et d'afficher les pointages sont nommés par le comité organisateur.

### APP3.3.5.3

Tir à l'arc Canada doit nommer un délégué technique qui doit, mis à part d'autres tâches (voir l'article TAC 3.5.4.1.) :

- surveiller le rapport des résultats et s'assurer que les résultats corrects sont affichés.

### APP3.3.5.4

Tir à l'arc Canada doit nommer la commission des juges du tournoi.

#### **APP3.3.5.4.1**

Les juges sont nommés par Tir à l'arc Canada de la même manière et en même temps que le Championnat de tir sur cible en plein air (voir APP 2.6).

#### **APP3.3.5.4.2**

**EN COURS DE RÉVISION** Il doit y avoir au moins un (1) juge pour six (6) cibles au Championnat de tir en campagne.

#### **APP3.3.6 pas utilisé**

#### **APP3.3.7 Jury d'appel**

Ref [section TAC 3.13](#), du Livre 2

#### **APP3.3.8 Officiels d'équipe**

##### **APP3.3.8.1**

Les officiels d'équipe, à moins qu'ils soient concurrents, peuvent seulement se trouver dans les zones désignées suivantes :

- sur le terrain d'entraînement,
- sur le parcours d'entraînement,
- dans les zones des spectateurs du parcours de compétition pendant la compétition,
  - à moins que ce soit nécessaire autrement, et qu'ils soient accompagnés par un juge ou un officiel désigné par un juge.

#### **APP3.3.9 pas utilisé**

#### **APP3.3.10 Entraînement**

voir [WA et TAC 28.1](#).

##### **APP3.3.10.1**

Pour le Championnat de tir en campagne, l'entraînement doit être autorisé soit sur le parcours du tournoi de campagne, soit sur un autre parcours de campagne à proximité, pendant au moins un jour entier avant le premier jour de compétition, et pendant au moins deux heures le matin du premier jour de compétition si la compétition commence après 12 h 00. Il doit y avoir des buttes d'échauffement sur un parcours de campagne ou un terrain d'entraînement près du parcours du tournoi de campagne, qui peuvent être utilisées au moins une heure avant que les athlètes doivent arrêter de tirer avant chaque jour de compétition.

#### **APP3.3.11 Programme et protocole**

##### **APP3.3.11.1**

La veille du Championnat de tir en campagne, les activités suivantes ont lieu :

- l'entraînement officiel pour lequel les athlètes doivent être autorisés à s'entraîner sur le terrain d'entraînement et le parcours d'entraînement;
- l'inspection du matériel.

##### **APP3.3.11.2**

Immédiatement avant le début du Championnat de tir en campagne, le président du comité des juges et un représentant du comité organisateur doivent organiser une réunion d'information pour donner des informations détaillées sur le tournoi, le parcours et les installations, et répondre aux questions éventuelles.

##### **APP3.3.11.3**

Tout changement au programme officiel ne peut être fait que par une décision majoritaire des capitaines d'équipes.

#### **APP3.3.12 Attribution des cibles**

##### **APP3.3.12.1**

Les athlètes doivent être regroupés en fonction de l'ordre alphabétique de leurs noms de famille au sein de leur catégorie, quand c'est faisable.

##### **APP3.3.12.2**

Les organisateurs peuvent modifier les attributions de cibles pour répondre aux contraintes de la disposition du terrain, ou autres.

##### **APP3.3.12.3**

La liste des athlètes, dans l'ordre des cibles ou groupes, ou dans l'ordre alphabétique, doit être distribuée à tous les agents, juges, athlètes et officiels avant le premier jour de compétition. Toute révision apportée un jour de compétition doit aussi être communiquée.

### **APP3.3.13 Site, matériel et installations**

#### **APP2.13.1**

Le parcours de tir en campagne doit respecter le Chapitre 8 du Livre 2.

#### **APP2.13.2**

Le comité organisateur doit fournir un abri adéquat en cas de mauvais temps, aux athlètes et à leur matériel, dans la zone de rassemblement.

#### **APP2.13.3**

Le comité organisateur doit fournir des toilettes adéquates pour les hommes, les femmes (et les personnes en fauteuil roulant si le parcours peut les accueillir), à proximité du terrain de tir, ou à distance raisonnable.

#### **APP2.13.4**

Des installations fournissant de l'eau potable devraient être prévues sur le parcours.

### **APP3.3.14 Les dignitaires**

#### **APP3.3.14.1**

Les dignitaires sont les représentants de Tir à l'arc Canada et des commanditaires, les membres du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada, et d'autres personnes désignée par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le comité organisateur.

#### **APP3.3.14.2**

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être escortés par un juge.

### **APP3.3.15 Règles concernant la tenue**

Le code vestimentaire suivant s'applique à tous les participants (incluant les officiels d'équipe, les entraîneurs, les adjoints, etc.) pendant qu'ils sont sur le parcours de compétition, sauf quand les règles sont moins strictes à cause du mauvais temps.

#### **APP3.3.15.1**

Les participants doivent avoir une apparence soignée, aussi bien dans leur toilette que leur tenue.

#### **APP3.3.15.2**

Les vêtements offensants, de mauvais goût ou irrespectueux envers Tir à l'arc Canada et ses commanditaires, sont interdits.

#### **APP3.3.15.3**

Sur le parcours, les participants doivent porter en tous temps des chaussures, qui peuvent être de styles divers, mais qui doivent couvrir tout le pied.

#### **APP3.3.15.4**

Le délégué technique est responsable d'appliquer le code vestimentaire, et il prendra toutes les décisions liées à la convenance de la tenue ou de l'apparence des participants.

#### **APP3.3.15.5**

Les pantalons, jupes, jupes-culottes, et autres vêtements, doivent être d'une couleur unie à un seul motif, et doivent recouvrir le bout des doigts quand les bras et les doigts sont tendus aux côtés du corps.

- Les jeans sont autorisés pour le Championnat de tir en campagne.
- Les pantalons de survêtement molletonnés ne sont pas autorisés.

#### **APP3.3.15.6**

Les chemises d'hommes doivent avoir des manches, et couvrir l'avant et l'arrière du corps.

#### **APP3.3.15.7**

Les hauts des femmes doivent couvrir l'avant et l'arrière du corps, et être fixés sur chaque épaule.

### **APP3.3.16 Chaperons**

#### **APP3.3.16.1**

Tous les athlètes Benjamins et Minimes doivent avoir un chaperon désigné qui a 19 ans ou plus.

#### **APP3.3.16.2**

Le comité organisateur doit attribuer des chaperons pour accompagner les groupes de jeunes sur le parcours de campagne.

### **APP3.3.16.3**

On s'attend à ce que les chaperons aident les jeunes athlètes à effectuer certaines tâches, comme notamment :

- retirer des flèches, trouver des flèches;
- conserver l'étiquette pendant la compétition;
- aider à faire l'enregistrement des pointages et le total des feuilles de pointage.

### **APP3.3.16.4**

Les chaperons doivent s'abstenir d'influencer les athlètes pendant qu'ils tirent ou notent le pointage, et ils doivent attendre dans la zone des athlètes jusqu'à la fin du tir.

## **APP3.3.17 Spectateurs**

### **APP3.3.17.1**

Le comité organisateur, en consultation avec le délégué technique, doit déterminer comment et quand les spectateurs peuvent être présents sur le(s) parcours.

### **APP3.3.17.2**

Les spectateurs doivent rester dans la zone d'attente ou dans les zones qui leur sont attribuées, à moins d'être accompagnés par un juge ou un agent de sécurité.

### **APP3.3.17.3**

Les spectateurs ne doivent se déplacer que dans la direction du parcours à moins d'être guidés par un agent de sécurité.

### **APP3.3.17.4**

Les spectateurs doivent s'abstenir de fournir de l'aide aux athlètes ou de les influencer pendant le tir ou le relevé du pointage.

# Appendice TAC 3.4 Règles du Championnat canadien régional en salle

## TAC 3.18.7.3

Le format du Championnat canadien régional en salle doit être comme suit :

- une ronde unique (1) en salle à 18 m;
- la compétition se déroule dans divers sites hôtes de tous les coins du pays;
- toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada pour le tir sur cible s'appliquent;
- toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent;
  - des compétitions Poussin peuvent avoir lieu dans certains sites hôtes, mais aucun résultat ne doit être affiché et les prix éventuels sont sous la responsabilité du club hôte.

### APP3.4.1 Compétitions

Le Championnat canadien régional en salle se compose de deux épreuves tirées simultanément.

#### APP3.4.1.1

Compétition individuelle

#### APP3.4.1.2

Compétition par équipes (équipes mixtes de club)

- Une équipe doit se composer de trois (3) athlètes qui sont tous membres du même club. Un athlète ne peut être membre que d'une (1) seule équipe.
- Toutes les équipes doivent avoir au moins un membre qui est Junior, Cadet, Benjamin, Minime, Femme ou Para-archer et aucune équipe ne peut avoir plus d'un Maître ou Senior dans les divisions Arc à poulies, Arc à poulies «pointeaux fixes», ou Arc à poulies illimité.
- Le pointage d'une équipe est le total des pointages, dix et neufs, que tous ses membres ont réussis en compétition individuelle.
- Les athlètes d'une même équipe doivent réussir leur pointages le même jour et au même site.

### APP3.4.2 Programme

#### APP3.4.2.1

Le Championnat régional en salle se déroule dans divers sites hôtes de tous les coins du pays lors des premiers samedi et dimanche consécutifs du mois de mars. Les sites hôtes peuvent organiser la compétition sur un ou deux jours.

Dans des circonstances exceptionnelles, la compétition peut avoir lieu le soir du vendredi précédent.

#### APP3.4.2.2

Les sites hôtes n'ont pas le droit d'organiser le Championnat régional en salle de Tir à l'arc Canada en même temps que d'autres championnats ou tournois.

#### APP3.4.2.3

Si un site ne peut pas organiser la compétition à cause de circonstances graves et inévitables, tel qu'une météo exceptionnellement mauvaise ou une catastrophe naturelle, le directeur du site peut demander un report.

- Le coordonnateur du Championnat régional en salle, en consultation avec le président de Tir à l'arc Canada, peut accorder un report qui ne peut pas excéder sept (7) jours.
- Dans le cas d'un tel report, les dates limites pour les appels et les corrections doivent être reportées en conséquence, mais uniquement pour les athlètes qui tirent à ce site.

#### APP3.4.2.4

Le programme de la compétition est déterminé par le club hôte. Ce programme doit être affiché sur le site Web de TAC, tel qu'énoncé sur l'inscription du site hôte.

### APP3.4.3 Inscription

#### APP3.4.3.1

Inscription d'un site hôte

- Tout club qui est membre d'une association provinciale affiliée à Tir à l'arc Canada peut demander d'être un site hôte. Une association provinciale peut aviser Tir à l'arc Canada qu'elle souhaite désigner des clubs pour organiser le Championnat, cependant, en l'absence d'une telle notification, les demandes de tous les club doivent être acceptées à condition qu'ils satisfassent aux exigences d'un site hôte.
- Les clubs qui souhaitent être un site hôte doivent s'enregistrer auprès du coordonnateur du Championnat régional en salle au plus tard le 1er février de l'année du Championnat. Le coordonnateur peut refuser les inscriptions tardives à son entière discrétion.
- Les sites qui n'ont pas de juge provincial pour arbitrer la compétition peuvent s'enregistrer comme site hôte «non-compétitif».

Les résultats des participants à des sites «non-compétitifs» doivent être publiés aux côtés des résultats des autres sites hôtes mais ils doivent être identifiés comme participants «non-compétitifs». Les athlètes qui concourent dans des sites «non-compétitifs» ne sont pas admissibles à des médailles, et les organisateurs de ces sites hôtes doivent s'efforcer de s'assurer que les participants sont conscients du statut «non-compétitif» du site.

#### **APP3.4.3.2**

##### Inscriptions individuelles

- Les athlètes individuels doivent s'inscrire au site hôte tel que prescrit par le directeur du site.
- Les athlètes doivent déclarer leur division d'équipement et leur catégorie d'âge sur leur carte de pointage et les organisateurs doivent transférer ces informations sur le formulaire d'inscription avant le début du tir.
- Aucun changement ne peut être apporté à ces informations d'inscription une fois que le tir est commencé, à moins que l'athlète ait été inscrit dans une catégorie à laquelle il ne peut pas être règlementairement inscrit conformément aux règles de Tir à l'arc Canada.
- Les athlètes peuvent s'inscrire plusieurs fois, à un ou plusieurs sites hôtes indiqués:
  - Des frais d'inscription distincts doivent être versés pour chaque inscription;
  - L'athlète s'inscrit chaque fois dans une division d'équipement différente;
  - L'athlète s'inscrit chaque fois dans la même catégorie d'âge;
  - Si un athlète s'inscrit plusieurs fois dans la même division d'équipement, ou dans plusieurs catégories d'âge différentes, c'est son premier pointage dans chaque division ou catégorie d'âge qui comptera.
- Si un athlète s'inscrit à un site, mais ne soumet pas de carte de pointage, on doit lui attribuer «zéro» comme pointage, et cela doit être considéré comme le pointage de cet athlète pour cette compétition.
- Les athlètes qui ne peuvent pas participer à un des sites hôtes enregistrés parce qu'ils participent à un tournoi à l'étranger ou à un autre tournoi important au Canada, peuvent faire une demande écrite au coordonnateur, avant le 1er février, pour que les pointages qu'ils obtiennent à ce tournoi comptent pour le Championnat canadien régional en salle, à condition que :
  - l'athlète soit aussi admissible à participer au Championnat régional en salle;
  - la ronde à 18 mètres en salle qu'il doit tirer soit enregistrée auprès de la World Archery. [Note de TAC : Tir à l'arc Canada n'enregistre pas les compétitions organisées hors du Canada auprès de la World Archery. Ceci doit être fait par l'association de ce pays qui est membre de la World Archery. Les athlètes qui souhaitent tirer dans un site hors du Canada doivent s'assurer que la compétition a été correctement enregistrée auprès de la World Archery];
  - la ronde doit être organisée au plus tôt sept (7) jours avant la première épreuve normalement programmée à un site hôte canadien et au plus tard sept (7) jours après la dernière épreuve normalement programmée à un site hôte canadien;
  - une copie de la feuille de pointage de l'athlète doit être envoyée, par télécopieur, courriel ou envoi postal, au coordonnateur du Championnat régional en salle dans les trois (3) jours suivant la fin de la ronde à l'étranger;
  - dans le cas d'une compétition comme les Jeux du Canada, qui concernent beaucoup d'archers, le coordonnateur du Championnat régional en salle peut autoriser ces athlètes à utiliser leurs pointages sans qu'ils en fassent individuellement la demande.
- Les Jeux provinciaux qui ont lieu dans la semaine précédant la compétition peuvent être utilisés comme un site pour le Championnat régional en salle de Tir à l'arc Canada.

#### **APP3.4.3.3**

##### Inscription des équipes

- Les équipes doivent s'inscrire auprès du site hôte tel que prescrit par le directeur du site.
- Une équipe doit être formée et enregistrée avant qu'un quelconque membre de l'équipe tire une flèche marquante. L'inscription de l'équipe doit indiquer la catégorie de chaque athlète (âge, genre et division d'équipement) et seuls les pointages tirés dans cette catégorie peuvent être utilisés. Si la catégorie d'un membre de l'équipe n'a pas été spécifiée, le premier pointage tiré après l'inscription de l'équipe doit être utilisé.
- Un club peut enregistrer plusieurs équipes; cependant seule l'équipe du club ayant réussi le meilleur pointage sera admissible pour les prix.

#### **APP3.4.3.4**

##### Frais d'inscription – Sites hôtes

- Les frais d'inscription à Tir à l'arc Canada sont fixés de temps en temps par le comité de direction de Tir à l'arc Canada, à son entière discrétion.
- Des frais d'inscription tardive s'appliquent si l'inscription d'un site hôte est acceptée après le 1er février.

#### **APP3.4.3.5**

##### Frais d'inscription – Concurrents

- Les sites organisateurs peuvent exiger des frais raisonnables aux concurrents à leur entière discrétion.

#### **APP3.4.3.6**

Des invités peuvent s'inscrire et tirer avec les autres concurrents; cependant, les invités ne sont pas admissibles à recevoir des prix.

#### **APP3.4.4 Officiels**

#### **APP3.4.4.1**

Chaque site hôte doit nommer un Directeur du site dont les responsabilités sont les suivantes :

- fournir les informations d'inscription pour le site au moins deux (2) semaines avant la compétition, incluant les noms du DdT et du juge;
- prévoir un logiciel de tableur et la disponibilité de courriel pour pouvoir soumettre les résultats au plus tard le lundi suivant la compétition;
- correspondre avec le coordonnateur du Championnat régional en salle tel que requis;
- afficher les résultats du tournoi sur le site ou au pavillon du club dans les deux (2) jours suivant la publication des résultats par le coordonnateur du Championnat régional en salle;
- répondre aux demandes et résoudre les problèmes liés aux cartes de pointage des athlètes en consultant la copie originale de la carte de pointage de l'athlète, que les organisateurs des sites doivent conserver.

#### **APP3.4.4.2**

Chaque site hôte doit nommer un directeur de tir. Le directeur de tir peut être un des juges. (voir Livre 1 article TAC 2.2.10.5.1 : re Officiels concurrents).

#### **APP3.4.4.3**

Chaque site hôte est responsable d'assurer qu'au moins un juge provincial certifié arbitre au site hôte (Ref Livre 2 section AC3.11); (voir Livre 1 TAC 2.2.10.5.1 re Officiels concurrents).

- Un site hôte peut demander une exemption de l'exigence du statut de juge provincial pour un juge local donné, en fonction de ses compétences. La décision au sujet de l'exemption est prise par le comité de direction de Tir à l'arc Canada et le président du comité des juges. Normalement, une exemption n'est accordée qu'une seule fois pour un juge donné.

#### **APP3.4.5**

Non utilisé

### **APP3.4.6 Entraînement**

#### **APP3.4.6.1**

Il doit y avoir une période d'entraînement d'au moins 30 minutes et d'au maximum 45 minutes.

#### **APP3.4.6.2**

Quand les athlètes ne peuvent pas initialement s'entraîner sur les buttes de tir qu'on leur a attribuées, ils doivent pouvoir bénéficier d'au moins deux volées pendant la période d'entraînement dans la position de tir qu'on leur a attribuée, immédiatement avant le début de la compétition.

### **APP3.4.7 Programme et protocole**

#### **APP3.4.7.1**

Le programme à chaque site hôte doit inclure :

- les horaires d'inscription;
- les horaires de l'inspection du matériel;
- les horaires d'entraînement;
- les horaires de la compétition.

#### **APP3.4.7.2**

Tel que requis, le tir peut avoir lieu en plusieurs séries à un site hôte : le changement de série ne doit pas interrompre les rondes de 60 flèches;

- on doit allouer une période d'entraînement suffisante avant chaque série.

### **APP3.4.8 Attribution des cibles**

#### **APP3.4.8.1**

Les lignes de tirs et les attributions/positions de cibles sont attribuées à la discrétion des organisateurs.

#### **APP3.4.8.2**

Les numéros d'athlètes sont optionnels et à la discrétion du Directeur du site.

### **APP3.4.9 Site, matériel et installations**

#### **APP3.4.9.1**

La zone du tournoi doit être disposée conformément au Chapitre 7 de Livre 2 de la WA – Disposition du terrain de tir – Ronde de tir sur cible, comme pour un tournoi en salle. Il doit y avoir des zones de division nettes entre:



- le terrain de tir;
- la zone pour les spectateurs, qui doit être clairement délimitée par une barrière;
- la zone des athlètes;
- le couloir des médias, le cas échéant.

#### **APP3.4.9.2**

Le comité organisateur doit fournir un chauffage, un éclairage et une ventilation adéquats.

#### **APP3.4.9.3**

Il est interdit de fumer dans les salles pendant le tir.

#### **APP3.4.9.4**

Le comité organisateur doit fournir des toilettes adéquates pour les hommes, les femmes et les personnes en fauteuil roulant, à distance raisonnable du terrain de tir.

#### **APP3.4.9.5**

Le tournoi doit être organisé dans un immeuble fermé.

#### **APP3.4.9.6**

Il doit y avoir des places assises pour tous les athlètes, officiels d'équipes et juges derrière la ligne d'attente.

#### **APP3.4.9.7**

Le DdT doit être placé sur la ligne de tir.

#### **APP3.4.9.8**

Le site hôte doit fournir des blasons verticaux ou triangulaires à trois zones de touché et des blasons simples de 40cm que chaque athlète peut choisir d'utiliser. L'athlète ne peut pas changer de type de blason (de trois zones de touché à une zone de touché, ou vice versa) après avoir tiré sa première flèche marquante.

### **APP3.4.10 Les dignitaires et journalistes**

#### **APP3.4.10.1**

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être escortés par un juge. Les dignitaires sont les représentants de Tir à l'arc Canada et des commanditaires, les membres du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada, et d'autres personnes désignées par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le comité organisateur.

#### **APP3.4.11 Règles concernant la tenue**

Consulter le Chapitre 20 Livre 3 TAC Règles concernant la tenue.

### **APP3.4.12 Chaperons**

#### **APP3.4.12.1**

Le comité organisateur doit envisager de fournir des chaperons qualifiés pour aider les groupes de jeunes archers.

#### **APP3.4.12.2**

On s'attend à ce que les chaperons aident les jeunes athlètes à effectuer certaines tâches, comme notamment :

- retirer des flèches, trouver des flèches;
- conserver l'étiquette pendant la compétition;
- aider à faire l'enregistrement des pointages et le total des feuilles de pointage.

#### **APP3.4.12.3**

Les chaperons doivent s'abstenir d'influencer les athlètes pendant qu'ils tirent ou notent le pointage, et ils doivent attendre dans la zone des athlètes jusqu'à la fin du tir.

### **APP3.4.13 Documents**

#### **APP3.4.13.1**

Le coordonnateur du Championnat régional en salle doit s'assurer que les informations relatives au Championnat régional en salle affichées sur le Site Web de TAC soient mises à jour de manière pertinente, et notamment qu'elles comportent un rappel qu'un code vestimentaire est en vigueur et doit être respecté.

#### **APP3.4.13.2**

Le coordonnateur du Championnat régional en salle doit tenir à jour les informations relatives à la compétition qui sont sur le site Web de Tir à l'arc Canada. Un rappel qu'un code vestimentaire est en vigueur et doit être respecté doit être affiché sur le site Web.

### **APP3.4.13.3**

Tous les sites hôtes doivent utiliser une carte de pointage standard, telle que fournie dans la trousse d'inscription.

### **APP3.4.13.4**

Le pointage doit être inscrit sur un duplicata de la carte de pointage, et l'athlète doit signer la carte et son duplicata. Les directeurs des sites doivent confirmer que les copies des cartes de pointage sont conformes, et en donner une à l'athlète et conserver les autres cartes jusqu'à ce que la date limite pour les corrections et les appels, après quoi ils doivent envoyer les cartes au bureau de Tir à l'arc Canada.

### **APP3.4.13.5**

Les athlètes doivent aviser le directeur du site de toute erreur dans les pointages, dans la semaine suivant l'affichage des résultats sur le site Web de Tir à l'arc Canada. Dans les trois (3) jours suivant réception d'un avis d'erreur, le directeur du site doit aviser le coordonnateur du Championnat régional en salle par télécopieur ou courriel, en joignant une copie de la carte de pointage et une explication de la raison du changement.

### **APP3.4.13.6**

Les directeurs des sites hôtes doivent faire rapport des résultats et fournir les autres documents indiqués dans la trousse d'information du site hôte.

## **APP3.4.14 Départage des égalités**

### **APP3.4.14.1**

En ce qui concerne le Championnat régional en salle, quand il n'est pas possible d'organiser des tirs de barrage, les athlètes ou les équipes à égalité pour des médailles doivent tous recevoir la médaille et l'athlète ou l'équipe qui suit doit être classé(e) une place plus bas.

# Appendice TAC 3.5 Règles du Championnat canadien de tir 3D en plein air

## AC 3.18.7.3

Le format du Championnat canadien de tir 3D en plein air doit être comme suit :

- soit 4 parcours de 20 cibles 3D,
- soit 3 parcours – un de 26 cibles 3D et deux ou 27 cibles 3D
- Toutes les divisions d'équipement Tir à l'arc Canada reconnues pour le tir à l'arc 3D s'appliquent.
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent,
  - les épreuves Poussin doivent être proposées comme une catégorie non-compétitive sur un parcours distinct.

## APP3.5.1 Compétitions

Le Championnat canadien de tir 3D en plein air est organisé conjointement avec les compétitions suivantes :

- le Grand Prix 3D (voir Livre 2 Chapitre 4 [TAC 4.5.7.0.3](#))

## APP3.5.2 Programme de la compétition

Sauf tel qu'approuvé par le comité de direction de Tir à l'arc Canada, la compétition doit être programmée comme suit :

### Jour 1, Vendredi

Inscription  
Inspection du matériel  
Réunion du conseil 3D

### Jour 2, Samedi

Inscription  
Inspection du matériel  
Cérémonie d'ouverture  
Ronde 1

### Jour 3, Dimanche

Rondes 2 et 3 (s'il y a 4 rondes au total), ou Ronde 2 (s'il y a 3 rondes au total)  
Banquet et divertissement

### Jour 4, Lundi

Ronde 4 de 4, ou Ronde 3 de 3  
Barrages du Grand Prix  
Remise des médailles et cérémonie de clôture

## APP3.5.3 Inscription

### APP3.5.3.1

Les frais d'inscription doivent être fixés par le comité organisateur et approuvés par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

### APP3.5.3.2

Aucuns frais d'inscription ne doivent s'appliquer aux compétitions du Grand Prix.

## APP3.5.4 Documents

Ref [section AC3. 9](#) du [Livre 2](#)

### APP3.5.4.1

De plus : les organisateurs sont responsables de produire les documents suivants :

- Une liste des huit (8) premiers archers classés à chaque piquet et de chaque sexe, pour la sélection des participants aux compétitions du Grand Prix.

## APP3.5.5 Officiels

### APP3.5.5.1

Des agents de sécurité devrait être nommés par le comité organisateur, au moins un par parcours et au moins un pour le terrain d'entraînement, pour surveiller les problèmes de sécurité sur le parcours, aider les archers et les juges en fonction des besoins, et contrôler le tir sur le terrain d'entraînement.

### APP3.5.5.2

Des officiels pour recevoir et afficher les pointages doivent être nommés par le comité organisateur.

### **APP3.5.5.3**

Tir à l'arc Canada doit nommer un délégué technique qui est chargé, entre autres tâches :

- de surveiller le rapport des résultats et de s'assurer que les résultats corrects sont affichés;
- de s'assurer que les participants sont correctement sélectionnés pour les compétitions du Grand Prix, et affectés aux groupes corrects.

### **APP3.5.5.4**

Tir à l'arc Canada doit nommer la commission des juges du tournoi.

## **APP 5.6 pas utilisé**

### **APP3.5.7 Jury d'appel**

Ref section TAC 3.13. du Livre 2

### **APP3.5.8 Officiels d'équipe**

#### **APP3.5.8.1**

Les officiels d'équipe, à moins qu'ils soient aussi concurrents, peuvent seulement se trouver dans les zones désignées comme suit :

- sur le terrains d'entraînement,
- sur le parcours d'entraînement,
- dans les zones des spectateurs du parcours de compétition, pendant la compétition,
  - à moins que cela soit nécessaire autrement et qu'ils soient accompagnés par un juge ou un officiel désigné par un juge.

### **APP3.5.9 pas utilisés**

### **APP3.5.10 Entraînement**

#### **APP3.5.10.1**

Les zones d'entraînement situées hors du parcours de Championnat doivent être ouvertes à l'entraînement pendant les quatre jours de la compétition.

#### **APP3.5.10.2**

L'entraînement n'est autorisé sur aucune partie du 3D parcours prévu pour la compétition.

#### **APP3.5.10.3**

Les zones d'entraînement doivent inclure un terrain avec des cibles aux distances mesurées et une zone d'entraînement 3D.

### **APP3.5.11 Programme et protocole**

à rédiger

### **APP3.5.12 Attribution des cibles**

#### **APP3.5.12.1**

Le comité organisateur doit établir le classement en têtes de série de la première ronde de manière à ce que :

- toutes les catégories soient en groupes de la même catégorie;
- toutes les catégories ne tirent que sur un seul parcours;
- les archers Minimes peuvent faire partie d'un groupe de parents concurrents, avec l'accord des autres membres du groupe.

#### **APP3.5.12.2**

Les attributions de groupes pour les rondes subséquentes le dernier jour de compétition devraient être faites en fonction du classement des archers au sein de la catégorie.

### **APP3.5.13 Site, matériel et installations**

#### **APP3.5.13.1**

Le parcours doit être disposé conformément au Chapitre 9 du Livre 2 et devrait présenter une diversité de grandes, moyennes et petites cibles, avec au maximum deux cibles plus petites qu'un renard sur un parcours donné.

#### **APP3.5.13.2**

Chaque station de tir doit être numérotée pour être identifiée, et le parcours doit être étiqueté A, B, C, et D, ou A, B et C. Chaque cible doit être numérotée de 1 à 20, 26 ou 27, selon le nombre de cibles sur le parcours.

#### **APP3.5.13.3**

Si possible une configuration en feuille de trèfle devrait être utilisée, le centre du trèfle étant la zone centrale de la compétition.

#### **APP3.5.13.4**

Les parcours devraient être disposées de manière à ce que tous les concurrents ne soient pas trop loin de leur première position de tir.

#### **APP3.5.13.5**

Il faut prévoir des installations intérieures pour accueillir les réunions, les cérémonies d'ouverture et de clôture, le banquet et les divertissements.

#### **APP3.5.13.6**

Les installations en plein air devraient inclure des zones d'entraînement 3D et avec des buttes aux distances marquées, quatre (ou 3) parcours complets 3D, ainsi qu'un camping sur le site et un stationnement.

#### **APP3.5.13.7**

Le site de compétition devrait être proche de l'hôtel hôte, de l'aéroport, et d'un transport public, si possible.

#### **APP3.5.13.8**

Il est essentiel de fournir des toilettes publiques que les concurrents peuvent utiliser pendant la compétition. Elles peuvent être situées dans un emplacement central, par exemple la zone des inscriptions. On suggère aussi l'éventualité de fournir des toilettes amovibles, selon la distance à laquelle se trouve la zone des inscriptions par rapport au parcours 3D.

#### **APP3.5.13.9**

On devrait envisager de fournir des zones pour les spectateurs sur une partie du parcours 3D et des compétitions du Grand Prix. Les compétitions du Grand Prix pourront avoir lieu à l'intérieur d'un aréna.

#### **APP3.5.13.10**

Des services médicaux doivent être disponibles sur le terrain pendant la compétition.

#### **APP3.5.13.11**

Le drapeau canadien et celui de la province hôte devraient être déployés à la compétition.

#### **APP3.5.13.12**

Des repose-arcs doivent être installés près du parcours, des zones d'entraînement et de la zone centrale de rencontre.

#### **APP3.5.13.13**

Le comité organisateur doit fournir des abris adéquats contre le mauvais temps pour les concurrents et leur matériel, placés dans des emplacements stratégiques du parcours et près de la zone centrale de rencontre.

#### **APP3.5.13.14**

Il faut au moins deux chronographes et un nombre adéquat de pèse-arcs et de pèse-flèches pour vérifier le matériel des concurrents.

#### **APP3.5.13.15**

Pour la cérémonie d'ouverture, il faut prévoir une zone pour les dignitaires 3D. Les dignitaires 3D doivent comprendre, sans toutefois s'y limiter, le président de l'association provinciale hôte ou ses représentants, le président du club hôte du Championnat canadien 3D, le président du comité 3D de Tir à l'arc Canada, et le président de Tir à l'arc Canada ou ses représentants.

#### **APP3.5.13.16**

Il faut des podiums à plusieurs niveaux où les lauréats peuvent se tenir pour recevoir leur médaille, dans une zone où tous les participants peuvent voir les présentations.

#### **APP3.5.13.17**

Le CO doit fournir des radios pour communiquer avec les juges et les principaux agents.

### **APP3.5.14 Les dignitaires et journalistes**

#### **APP3.14.1**

Les dignitaires sont les représentants de Tir à l'arc Canada et des commanditaires, les membres du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada, et d'autres personnes désignée par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le comité organisateur.

#### **APP3.14.2**

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être escortés par un juge.

### **APP3.5.15 Règles concernant la tenue**

#### **APP3.5.15.1**

Les règles générales concernant la tenue s'appliquent.

## **APP3.5.16 Chaperons**

### **APP3.5.16.1**

Tous les athlètes Benjamins et Minimes doivent avoir un chaperon désigné âgé de 19 ans ou plus.

### **APP3.5.16.2**

Le comité organisateur doit attribuer des chaperons aux groupes de jeunes pour les accompagner sur le parcours.

### **APP3.5.16.3**

On s'attend à ce que les chaperons aident les jeunes athlètes à effectuer certaines tâches, comme notamment :

- retirer des flèches, trouver des flèches;
- conserver l'étiquette pendant la compétition;
- aider à faire l'enregistrement des pointages et le total des feuilles de pointage.

### **APP3.5.16.4**

Les chaperons doivent s'abstenir d'influencer les athlètes pendant qu'ils tirent ou notent le pointage, et ils doivent attendre dans la zone des athlètes jusqu'à la fin du tir.

## **APP3.5.17 Spectateurs**

### **APP3.5.17.1**

Le comité organisateur, en consultation avec le délégué technique, doit déterminer comment et quand les spectateurs peuvent être présents sur le(s) parcours.

### **APP3.5.17.2**

Les spectateurs doivent rester dans la zone d'attente ou dans les zones qui leur sont attribuées, à moins d'être accompagnés par un juge ou un agent de sécurité.

### **APP3.5.17.3**

Les spectateurs ne doivent se déplacer que dans la direction du parcours à moins d'être guidés par un agent de sécurité.

### **APP3.5.17.4**

Les spectateurs doivent s'abstenir de fournir de l'aide aux athlètes ou de les influencer pendant le tir ou le recueil du pointage.

# Appendice TAC 3.6 Règles du Championnat canadien de tir 3D en salle

## TAC 3.18.7.4

Le format du Championnat canadien de tir 3D en salle doit être comme suit :

- soit 4 parcours de 20 cibles 3D,
- soit 3 parcours – un de 26 cibles 3D et deux ou 27 cibles 3D
- Toutes les divisions d'équipement Tir à l'arc Canada reconnues pour le tir à l'arc 3D s'appliquent.
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent,
  - les compétitions Poussin doivent être organisées sur un parcours distinct.

### APP3.6.1 Compétitions

Le Championnat canadien de tir 3D en salle est organisé conjointement avec les compétitions suivantes :

- le Grand Prix 3D (voir Livre 2 Chapitre 4 [TAC 4.5.7.0.3](#))

### APP3.6.2 Programme de la compétition

Le programme est à la discrétion du comité organisateur hôte avec l'approbation du comité de direction de Tir à l'arc Canada.

On recommande que la compétition soit programmée comme suit :

#### Jour 1, Vendredi

Inscription

Inspection du matériel

Ouverture

Ronde 1

Ronde 2

#### Jour 2, Samedi

Ronde 3

Ronde 4 (s'il y a 4 rondes au total)

Barrages du Grand Prix

Remise des médailles et cérémonie de clôture

### APP3.6.3 Inscription

#### APP3.6.3.1

Les frais d'inscription sont fixés par le comité organisateur et approuvés par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

#### APP3.6.3.2

Aucuns frais d'inscription ne doivent s'appliquer aux compétitions du Grand Prix.

### APP3.6.4 Documents

Ref [section AC3.9](#) du Livre 2

#### APP3.6.4.1

De plus les organisateurs sont responsables de produire les documents suivants :

- Une liste des huit (8) premiers archers classés à chaque piquet et de chaque sexe, pour la sélection des participants aux compétitions du Grand Prix.

### APP3.6.5 Officiels

#### APP3.6.5.1

Des agents de sécurité devraient être nommés par le comité organisateur, au moins un par parcours et au moins un pour le terrain d'entraînement, pour surveiller les problèmes de sécurité sur le parcours, aider les archers et les juges en fonction des besoins, et contrôler le tir.

#### APP3.6.5.2

Des officiels pour recevoir et afficher les pointages doivent être nommés par le comité organisateur.

#### APP3.6.5.3

Tir à l'arc Canada doit nommer un délégué technique qui est chargé, entre autres tâches :

- de surveiller le rapport des résultats et de s'assurer que les résultats corrects sont affichés;
- de s'assurer que les participants sont correctement sélectionnés pour les compétitions du Grand Prix, et affectés aux groupes corrects.

#### **APP3.6.5.4**

Tir à l'arc Canada doit nommer la commission des juges du tournoi.

### **APP3.6.6 Officiels d'équipe**

#### **APP3.6.6.1**

Les officiels d'équipe, à moins qu'ils soient aussi concurrents, peuvent seulement se trouver dans les zones désignées comme suit :

- sur les terrains d'entraînement,
- sur le parcours d'entraînement,
- dans les zones des spectateurs du parcours de compétition, pendant la compétition,
  - à moins que cela soit requis et qu'ils soient accompagnés par un juge ou un officiel désigné par un juge.

### **APP3.6.7 Entraînement**

#### **APP3.6.7.1**

Les zones d'entraînement situées hors du parcours de Championnat doivent être ouvertes à l'entraînement pendant tous les jours de compétition, à des heures indiquées par le comité organisateur.

Dans la mesure du possible, les terrains d'entraînements ne devraient pas être adjacents au parcours de compétition, ni pouvoir être vus depuis le parcours.

En fonction des besoins, le tir sur les terrains d'entraînements adjacents doit cesser quand archers qui sont sur le parcours de compétition vont se placer à la ligne de tir.

#### **APP3.6.7.2**

L'entraînement n'est autorisé sur aucune partie du parcours 3D prévu pour la compétition.

#### **APP3.6.7.3**

Les zones d'entraînement doivent inclure un terrain avec des cibles aux distances mesurées.

### **APP3.6.8 Programme et protocole**

à rédiger

### **APP3.6.9 Attribution des cibles**

#### **APP3.6.9.1**

Le comité organisateur doit établir le classement en têtes de série de la première ronde de manière à ce que :

- toutes les catégories soient en groupes de la même catégorie;
- toutes les catégories ne tirent que sur un seul parcours;
- les archers Minimes peuvent faire partie d'un groupe de parents concurrents, avec l'accord des autres membres du groupe.

#### **APP3.6.9.2**

Les attributions de groupes pour les rondes subséquentes le dernier jour de compétition devraient être faites en fonction du classement des archers au sein de la catégorie.

### **APP3.6.10 Site, matériel et installations**

#### **APP3.6.10.1**

Le parcours devrait présenter une diversité de grandes, moyennes et petites cibles, avec au maximum deux cibles plus petites qu'un renard sur un parcours donné.

#### **APP3.6.10.2**

Chaque station de tir doit être numérotée pour être identifiée, et le parcours doit être étiqueté A, B, C, et D, ou A, B et C. Chaque cible doit être numérotée de 1 à 20, 26 ou 27, selon le nombre de cibles sur le parcours.

#### **APP3.6.10.3**

La ligne de tir selon laquelle tous les archers du parcours doivent tirer doit être clairement définie. Cette ligne de tir doit être rectiligne, sans échelonnement.

#### **APP3.6.10.4**

non utilisé

#### **APP3.6.10.5**

Il faut prévoir des installations pour accueillir les réunions, les cérémonies d'ouverture et de clôture, le banquet et les divertissements.

#### **APP3.6.10.6**



Les installations en plein air devraient inclure des zones d'entraînement 3D et avec des buttes aux distances marquées, quatre (ou 3) parcours complets 3D, ainsi que des toilettes et un stationnement.

#### **APP3.6.10.7**

Le site de compétition devrait être proche de l'hôtel hôte, de l'aéroport, et d'un transport public, si possible.

#### **APP3.6.10.8**

Il est essentiel de fournir des toilettes publiques que les concurrents peuvent utiliser pendant la compétition.

#### **APP3.6.10.9**

Des zones pour les spectateurs devraient être installées au moins dix (10) mètres derrière les lignes de tirs.

#### **APP3.6.10.10**

Des services médicaux doivent être disponibles sur le terrain pendant la compétition.

#### **APP3.6.10.11**

Le drapeau canadien et celui de la province hôte devraient être déployés à la compétition.

#### **APP3.6.10.12**

Des repose-arcs doivent être installés près du parcours, des zones d'entraînement et de la zone centrale de rencontre.

#### **APP3.6.10.13**

non utilisé

#### **APP3.6.10.14**

Il faut au moins deux chronographes et un nombre adéquat de pèse-arcs et de pèse-flèches pour vérifier le matériel des concurrents.

#### **APP3.6.10.15**

Pour la cérémonie d'ouverture, il faut prévoir une zone pour les dignitaires 3D

#### **APP3.6.10.16**

Il faut des podiums à plusieurs niveaux où les lauréats peuvent se tenir pour recevoir leur médaille, dans une zone où tous les participants peuvent voir les présentations.

#### **APP3.6.10.17**

Le CO doit fournir des radios pour communiquer avec les juges et les principaux agents.

### **APP3.6.11 Les dignitaires et journalistes**

#### **APP3.6.11.1**

Les dignitaires 3D doivent comprendre, sans toutefois s'y limiter, le président de l'association provinciale hôte ou son représentant, le président du club hôte du Championnat canadien 3D, le président du comité 3D de Tir à l'arc Canada, et le président de Tir à l'arc Canada ou son représentant, d'autres représentants de Tir à l'arc Canada et des commanditaires, les membres du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada, et d'autres personnes désignée par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le comité organisateur.

#### **APP3.6.11.2**

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être escortés par un juge.

### **APP3.6.12 Règles concernant la tenue**

#### **APP3.6.12.1**

Les règles générales concernant la tenue s'appliquent.

### **APP3.6.13 Chaperons**

#### **APP3.6.13.1**

Tous les athlètes Benjamins et Minimes doivent avoir un chaperon désigné âgé de 19 ans ou plus.

#### **APP3.6.13.2**

Le comité organisateur doit attribuer des chaperons aux groupes de jeunes pour les accompagner sur le parcours.

#### **APP3.6.13.3**

On s'attend à ce que les chaperons aident les jeunes athlètes à effectuer certaines tâches, comme notamment :

- retirer des flèches, trouver des flèches;
- conserver l'étiquette pendant la compétition;

- aider à faire l'enregistrement des pointages et le total des feuilles de pointage.

## **APP3.6.14 Spectateurs**

### **APP3.6.14.1**

Le comité organisateur doit prévoir des zones pour les spectateurs, situées bien en arrière des lignes de tirs.

### **APP3.6.14.1**

Les spectateurs doivent rester dans la zone d'attente prescrite, ou dans les zones définies pour les spectateurs à moins d'être accompagnés par un juge ou agent de sécurité.

# Appendice TAC 3.7 Règles pour la Coupe en mémoire de Fred Usher

## TAC 3.18.7.7

Le Coupe en mémoire de Fred Usher est un Championnat par équipes provinciales mixtes, qui a le format suivant :

- une ronde en élimination par équipes (WA 4.5.1.4) avec têtes de série et handicap de pointage en fonction des points de handicap de chaque équipe (voir TAC 3.18.7.7.2);
- des matchs en élimination simple, uniquement pour déterminer la première place par équipes.

### TAC 3.18.7.7.1

Les équipes doivent se composer de trois (3) athlètes de n'importe quel sexe ou âge, Benjamin, Cadet ou plus âgés, et de n'importe quelle division d'équipement du Championnat canadien en plein air. Chaque membre de l'équipe doit participer dans la même catégorie d'âge et la même division d'équipement que celles où il participe au Championnat de tir sur cible en plein air.

### TAC 3.18.7.7.2

Les points de handicap pour chaque volée de six flèches sont attribués à chaque équipe comme suit :

#### En cours de révision

	HANDICAP par volée		
	Arc à poulies	Arc recourbé	Para-archer
Maître Hommes	0.5	4	1,5 point supplémentaire par volée pour chaque para-archer de l'équipe.
Maître Dames	2	9	
Hommes senior	0	2	
Dames senior	1	2.5	
Junior Hommes	1	2.5	
Junior Dames	1.5	3.5	
Cadet Hommes	1.5	5	
Cadet Dames	3	7	
<del>Benjamin Hommes</del>			
<del>Benjamin Dames</del>			

- Le total de points pour chaque volée de six flèches pour une équipe est la somme des pointages réels de l'équipe, plus le total de points de handicap par volée de l'équipe, tel qu'indiqué ci-dessus.
- Le pointage d'une équipe pour une volée ne peut pas excéder soixante (60) points, peu importe le nombre de points de handicap.
- Le nombre total de points pour départager les égalités de volées de trois (3) flèches pour une équipe est la somme des pointages réels des flèches de l'équipe, plus la moitié (1/2) (chiffre arrondi) du total de points de handicap de l'équipe par volée, tel qu'indiqué ci-dessus.

Le comité des règlements peut réviser les handicaps en fonction des nouveaux records canadiens et internationaux, tels qu'ajustés tous les ans.

## APP3.7.0 Procédures générales

- Toutes les équipes doit participer sans coupure, les exempts étant accordés tel que requis.
  - Étant donné que les équipes ont un handicap, on considère donc qu'elles sont toutes de force égale, par conséquent le tirage est fait au hasard, par exemple en tirant les noms des équipes d'un chapeau.
  - Les matchs se composent de 4 volées de 6 flèches par équipe.
- Tous les matchs à chaque stage sont tirés simultanément, chaque équipe ayant sa propre cible, sauf :
  - dans le match final les équipes tirent tour à tour, s'il y a suffisamment de temps.
- Le pointage est relevé après chaque volée.
  - Chaque équipe doit nommer un agent qui doit vérifier les pointages des flèches, tels qu'appelés et enregistrés par un juge affecté à chaque couple de cibles. L'agent doit retirer les flèches de l'équipe et les rapporter à la ligne de tir après

la seconde volée. Des releveurs de pointage doivent apporter la carte de pointage de chaque match à l'officiel chargé des résultats, le plus tôt possible après chaque volée.

- Les juges, agents et releveurs de pointage peuvent utiliser des abris pour accélérer le processus.
- Les égalités à des volées sont départagées selon les règles des duels de la ronde éliminatoire par équipes de la ronde olympique, sauf qu'on doit ajouter la moitié des points bonus de l'équipe par volée (chiffre arrondi) au pointage des trois flèches.

### **APP3.7.1 Compétitions**

La Coupe en mémoire de Fred Usher est un Championnat par équipes provinciales qui est organisé conjointement avec les compétitions suivantes :

- le Championnat canadien de tir sur cible en plein air;
- le Championnat canadien de tir en campagne;
- le Championnat canadien ouvert;
- une nouvelle compétition de tir optionnelle.

### **APP3.7.2 Programme de la compétition**

Le Coupe en mémoire de Fred Usher est un Championnat par équipes provinciales qui doit être programmé pendant le Championnat canadien de tir sur cible en plein air, tel que convenu par le comité de direction de Tir à l'arc Canada et le comité organisateur. La compétition est habituellement programmée soit après la ronde 1440, soit après la ronde 720.

### **APP3.7.3 Inscription**

#### **APP3.7.3.1**

Une province peut inscrire seulement une (1) équipe et tous les membres de l'équipe doivent être membres en règle de Tir à l'arc Canada et résider dans la province ou le territoire en question.

#### **APP3.7.3.2**

Aucuns frais d'inscription ne doivent s'appliquer à la Coupe en mémoire de Fred Usher.

#### **APP3.7.3.3**

Les équipes provinciales doivent être enregistrées au plus tard à l'échéance indiquée pendant la réunion d'information du Championnat de tir sur cible en plein air.

#### **APP3.7.3.4**

Les équipes d'invités ne peuvent pas participer à cette compétition par équipes provinciales.

### **APP3.7.4 Documents**

#### **APP3.7.4.1**

Les organisateurs sont responsables de produire les documents suivants :

- une liste des équipes avec leurs points de handicap respectifs pour le handicap total par volée et le handicap pour départager les égalités.
- un tableau grand format des duels, pour l'affichage des matchs et des pointages.

### **APP3.7.5 Officiels**

#### **APP3.7.5.1**

Le directeur de tir du Championnat de tir sur cible en plein air contrôle le tir.

#### **APP3.7.5.2**

Les officiels chargés de recevoir et d'afficher les pointages sont nommés par le comité organisateur.

#### **APP3.7.5.3**

Le délégué technique doit surveiller le rapport des pointages et s'assurer que les matchs corrects sont affichés.

#### **APP3.7.5.4**

On pourra avoir besoin de marqueurs nommés par le comité organisateur.

#### **APP3.7.5.5**

Des juges nommés par Tir à l'arc Canada doivent contrôler l'épreuve de la Coupe en mémoire de Fred Usher. Il doit normalement s'agir des juges qui ont arbitré au Championnat de tir sur cible en plein air.

### **APP3.7.6 pas utilisé**

## **APP3.7.7 Jury d'appel**

Ref [section TAC 3.13.](#) du Livre 2

## **APP3.7.8 Officiels d'équipe**

### **APP3.7.8.1**

Les règles pour le Championnat canadien de tir sur cible en plein air s'appliquent.

### **APP3.7.8.2**

Un officiel d'équipe, qui joue le rôle d'entraîneur, peut entrer dans la zone désignée pour chaque équipe et il doit rester dans la zone désignée pour les entraîneurs («carré des entraîneurs»).

### **APP3.7.8.3**

Un agent devra représenter chaque équipe aux cibles et retirer les flèches de l'équipe.

## **APP3.7.9 Numéros des athlètes**

Voir [section APP3.7.15](#) sur l'identification des équipes.

## **APP3.7.10 Entraînement**

### **APP3.7.10.1**

L'entraînement sur le terrain de compétition doit être programmé immédiatement avant la compétition par équipes. La durée de l'entraînement est déterminée par le délégué technique.

### **APP3.7.10.2**

Les juges doivent être disponibles pour aider aux procédures des équipes et les surveiller, et pour indiquer les infractions et les avertissements applicables à la compétition par équipes.

## **APP3.7.11 Programme et protocole**

à rédiger

## **APP3.7.12 Attribution des cibles**

### **APP3.7.12.1**

L'établissement des têtes de série pour la première ronde doit être dans l'ordre des handicaps des équipes, si bien que les deux équipes ayant les handicaps les plus élevés sont appariées, les deux équipes avec les handicaps suivants aussi, et ainsi de suite. Les têtes de série doivent être annoncées au début de la compétition.

### **APP3.7.12.2**

Les attributions suivantes de cibles doivent être affichées sur le tableau des duels.

## **APP3.7.13 Site, matériel et installations**

### **APP3.7.13.1**

Le terrain de tir doit être configuré pour les duels par équipes conformément au Chapitre 7 du Livre 2 et en particulier des articles [7.1.1.13](#) et [7.1.1.14](#).

### **APP3.7.13.2**

Les cibles doivent être disposées sur une butte de tir pour chaque équipe, les équipes du même match étant sur des cibles adjacentes, un couloir vide séparant les matchs.

### **APP3.7.13.3**

Un tableau d'affichage indiquant les matchs, les attributions de cibles et les résultats, doit être fourni par le comité organisateur.

## **APP3.7.14 Les dignitaires et journalistes**

### **APP3.7.14.1**

Les règles du Championnat canadien de tir sur cible en plein air s'appliquent.

## **APP3.7.15 Règles concernant la tenue**

### **APP3.7.15.1**

Les règles concernant la tenue du Championnat de tir sur cible en plein air s'appliquent.

### **APP3.7.15.2**

Toutes les équipe provinciale membres, incluant les entraîneurs se trouvant sur le terrain de tir, doivent porter la tenue distincte de leur

équipe provinciale.

### **APP3.7.16 Chaperons**

Ne s'applique pas.

### **APP3.7.17 Spectateurs**

à rédiger

# Appendice TAC 3.8 Règles du Championnat canadien ouvert

## TAC 3.18.7.6

Le format du Championnat canadien ouvert doit être :

- une élimination individuelle et des duels de finale, conformément à la ronde olympique et à la ronde de duels Arc à poulies
- Il y a deux compétitions :
  - une épreuve distincte pour les catégories Senior et Junior, et
  - une épreuve distincte pour les catégories Cadet et Maîtres.
- Il peut y avoir quatre catégories dans chaque épreuve – Arc recourbé Hommes, Arc recourbé Dames, Arc à poulies Hommes et Arc à poulies Dames.
  - S'il y a moins de 4 concurrents dans une catégorie, celle-ci ne doit pas avoir lieu.
- Le Championnat canadien ouvert est ouvert à tous les membres et invités reconnus des catégories Maître, Senior, Junior et Cadet participant au Championnat canadien de tir sur cible en plein air.
- Il doit y avoir une coupure à 16, 8 ou 4 athlètes par catégorie, dépendamment du nombre d'athlètes participants, de telle manière qu'il ne doit pas y avoir d'exempts.

## APP3.8.1 Compétitions

Le Championnat canadien ouvert est organisé conjointement avec les compétitions suivantes :

- le Championnat canadien de tir sur cible en plein air;
- le Championnat canadien de tir en campagne;
- la Coupe en mémoire de Fred Usher;
- toute nouvelle compétition de tir optionnelle

## APP3.8.2 Programme de compétitions

à rédiger

## APP3.8.3 Inscription et participation

(voir 2.2.10 re Invités)

### TAC 3.18.7.5.

Un(e) athlète peut participer au Championnat canadien ouvert si :

- il ou elle participe à titre de concurrent(e) ou d'invité(e) à la ronde 1440 et à la ronde 720 du Championnat canadien de tir sur cible en plein air aux distances seniors Hommes et Dames (70m ou 50m) ou aux distances Cadet/Maîtres (60m ou 50m).
- il ou elle se qualifie et est classé(e) avant la coupure dans sa catégorie :
  - la qualification et le classement sont basés sur le pointage combiné de chaque athlète à la ronde 1440 et à la ronde 720 du Championnat de tir sur cible en plein air.
- il ou elle utilise du matériel réglementaire, et en particulier :
  - le matériel utilisé pour les rondes du Championnat de tir sur cible en plein air doit satisfaire aux exigences de la division Arc à poulies ou de la division Arc recourbé (et ce, qu'il concoure ou pas dans une autre division), et
  - le matériel qu'il ou elle utilise pour le Championnat canadien ouvert est le même qu'il ou elle a utilisé au Championnat de tir sur cible en plein air.

### APP3.8.3.1

L'inscription est telle que prévue pour le Championnat canadien de tir sur cible en plein air, et elle doit être déclarée au moment de l'inscription au Championnat.

Les invités ne peuvent s'inscrire à cette compétition que s'ils participent aux épreuves du Championnat.

### APP3.8.3.2

La qualification et les coupures pour la participation au Championnat canadien ouvert doivent être conformes à l'article [TAC 3.18.7.5.](#)

- Les concurrents qualifiés sont seulement ceux qui :
  - se sont inscrits à la compétition;
  - ont participé intégralement aux rondes de qualification;
  - ont réussi la coupure dans leur catégorie respective.

### APP3.8.3.3

Tout concurrent qualifié qui se retire ou déclare forfait de quelque autre manière que ce soit, sera considéré comme ayant déclaré forfait, et il ne sera pas remplacé dans ses matches par un archer non qualifié. Une fois le tableau des duels correctement affiché, il ne sera pas modifié pour tenir compte des retraits, et on comptabilisera les forfaits éventuels.

### APP3.8.3.4

Égalités au classement et pour la participation :

- les égalités critiques pour la participation au Championnat canadien ouvert et à l'Omnium Cadet/Maîtres sont départagées par un barrage conformément à l'article 7.6.5.2.
- les égalités critiques au classement sont départagées conformément à l'article 7.6.5.1 en comptant le nombre de 10 et de X. Si l'égalité persiste après avoir tenu compte du pointage, des 10 et des X, les athlètes sont départagés à pile ou face.

#### **APP3.8.3.5**

Les frais d'inscription pour le Championnat canadien ouvert sont fixés par le comité organisateur et doivent être approuvés par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

#### **APP3.8.4 pas utilisé**

#### **APP3.8.5 Officiels**

##### **APP3.8.5.1**

Les officiels du Championnat canadien ouvert sont les mêmes que pour le Championnat canadien de tir sur cible en plein air.

#### **APP3.8.6 pas utilisé**

#### **APP3.8.7 Jury d'appel**

##### **APP3.8.7.1**

Les procédures de jury et d'appel du Championnat canadien ouvert sont les mêmes que celles du Championnat canadien de tir sur cible en plein air.

#### **APP3.8.8 Officiels d'équipe**

Consulter TAC 18 Officiels d'équipe – Canada, Livre 3

#### **APP 8.9 pas utilisé**

#### **APP3.8.10 Entraînement**

##### **APP3.8.10.1**

Les organisateurs fixent la durée de la période d'entraînement sur le terrain de tir, qui doit être d'au moins 20 minutes et d'au maximum 45 minutes.

##### **APP3.8.10.2**

Les organisateurs doivent prévoir des cibles dans la même direction que le terrain de compétition, aux distances de compétition, pour que les athlètes puissent s'entraîner pendant leur temps libre (exemption ou forfait) ou pendant les rondes où ils n'ont pas de match de prévu. Ces cibles peuvent être situées sur une section non utilisée du terrain de compétition. Les athlètes qui bénéficient d'une exemption ou d'un forfait peuvent s'entraîner sur la butte de tir qu'on leur a attribuée ou sur le terrain d'entraînement.

#### **APP3.8.11 Programme et protocole**

##### **APP3.8.11.1**

La veille du Championnat canadien ouvert, à la fin des épreuves du Championnat canadien de tir sur cible en plein air :

- on doit régler toutes les égalités pour la participation au Championnat canadien ouvert (voir AAP8.3.3);
- on doit publier la liste des athlètes qualifiés pour le Championnat canadien ouvert.

##### **APP3.8.11.2**

Les médailles doivent être remises immédiatement après le Championnat canadien ouvert.

##### **APP3.8.11.3**

Les changements au programme officiel ne peuvent être apportés que par une décision majoritaire des capitaines d'équipe.

#### **APP3.8.12 Attribution des cibles**

##### **APP3.8.12.1**

Les organisateurs peuvent attribuer les cibles conformément au tableau des duels. Les attributions devraient aller vers le centre de chaque groupe de cibles, par catégorie.

##### **APP3.8.12.2**

La liste des athlètes, en fonction des cibles attribuées, doit être distribuée au délégué technique et aux juges avant la compétition.

##### **APP3.8.12.3**

Les organisateurs doivent prévoir sur le terrain des panneaux indicateurs des duels, où sont identifiées les attributions initiales et subséquentes des cibles, près de chaque catégorie de compétition pour que les concurrents puissent facilement les consulter.



## **APP3.8.13 Site, matériel et installations**

### **APP3.8.13.1**

Le terrain de tir doit être configuré conformément au Chapitre 7 du Livre 2.

### **APP3.8.13.2**

Le comité organisateur doit fournir des abris adéquats en cas de mauvais temps, pour les athlètes et leur matériel.

### **APP3.8.13.3**

Le comité organisateur doit fournir des toilettes adéquates pour les hommes, les femmes, et les personnes en fauteuil roulant, à proximité du terrain de tir, ou à distance raisonnable.

### **APP3.8.13.4**

Le Championnat canadien ouvert peut être organisé dans la campagne, dans un aréna ouvert, ou dans un stade.

### **APP3.8.13.5**

Il doit y avoir des places assises pour tous les athlètes, et les officiels des équipes derrière la ligne d'attente. Il doit y avoir des places assises abritées pour les juges à proximité de la ligne d'attente.

### **APP3.8.13.6**

Le directeur de tir doit être placé sur une plateforme surélevée située sur la ligne de tir, entre les parties du terrain, ou à chaque extrémité.

## **APP3.8.14 Les dignitaires et journalistes**

### **APP3.8.14.1**

Les dignitaires sont les représentants de Tir à l'arc Canada et des commanditaires, les membres du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada, et d'autres personnes désignée par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le comité organisateur.

### **APP3.8.14.2**

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être escortés par un juge.

## **APP3.8.15 Règles concernant la tenue**

Consulter la Section 20 du Livre 3

## **APP3.8.16 Chaperons**

ne s'applique pas

# **Appendice TAC 3.9 Règles du tournoi postal en salle**

## **TAC 3.18.7.7**

Le tournoi postal est une compétition multi-sites en salle de longue durée, qui a le format suivant :

- Une série de rondes canadiennes 300 tirées dans plusieurs clubs, et dont :
  - les résultats sont soumis toutes les semaines, et
  - la moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque concurrent ou équipe sert à déterminer les prix.
- Il y a trois épreuves :
  - une épreuve individuelle par catégorie - les athlètes concourt dans toutes les divisions reconnues pour des médailles;
  - une épreuve individuelle par catégorie du tournoi postal - les athlètes concourt dans une catégorie du tournoi postal, uniquement en fonction du pointage réussi la saison précédente, pour des prix dans chaque catégorie du tournoi postal;
  - une épreuve par équipes de club – les athlètes participe en équipe, dans des catégories mixtes pour des médailles par équipes.

### **TAC 3.18.7.7.1**

Toutes les divisions d'équipement reconnues pour le tir sur cible par Tir à l'arc Canada, et toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent.

### **TAC 3.18.7.7.2**

L'équipe doit se composer d'au moins un (1) archer «doigts», d'au moins un (1) archer «déclencheur» et d'au moins un (1) archer des catégories Dame, junior ou plus jeune, ou para-archer.

## **APP3.9.1 Épreuves**

### APP3.9.1.1

Les trois épreuves peuvent être avoir lieu simultanément (réf TAC 3.18.7.7).

### APP3.9.1.2

Un athlète peut concourir dans autant de divisions de tir qu'il veut, à condition qu'il soumette les frais requis pour chaque division à laquelle il s'inscrit.

### APP3.9.1.3

Une classification est attribuée à chaque athlète en fonction des pointages qu'il a réussis l'année précédente au tournoi postal, comme suit :

Arc à poulies Classe A (285-300) Classe B (280-284) Classe C (265-279) Classe D (250-264) Classe E (200-249) Classe F (150-199) Classe G (0-149)	Toutes les autres divisions Club 560 (280-300) Expert A (255-279) Expert B (230-254.) Bowman (205-229) Archer (175-204) Archertot (125-174) Tyro (0-124)
---	---

#### APP3.9.1.3.1

Les athlètes qui n'ont pas participé au tournoi postal l'année précédente doivent participer comme «non classifiés», et sont classifiés pour les prix en fonction des pointages réussis pendant l'année en cours. Les athlètes qui reçoivent une classification pendant le tournoi postal doivent concourir dans cette classification l'année suivante. Cependant, si la condition physique de l'athlète change beaucoup, cela peut être un motif de reclassification à la baisse. Les demandes de reclassification doivent être faites au coordonnateur du tournoi postal qui décidera de la nouvelle classification à son entière discrétion.

### APP3.9.1.4 Épreuve par équipes de club du tournoi postal

#### APP3.9.1.4.1

Une équipe se compose de trois (3) ou quatre (4) membres du même club.

#### APP3.9.1.4.2

Les noms des membres de l'équipe doivent être envoyés au coordonnateur du tournoi postal en même temps que le premier pointage de l'équipe.

#### APP3.9.1.4.3

Aucun remplacement n'est autorisé. Les membres de l'équipe ne peuvent pas changer après que le premier pointage de l'équipe ait été soumis.

#### APP3.9.1.4.4

L'équipe doit se composer :

- o d'au moins un (1) archer «doigts»,
- o d'au moins un (1) archer «déclencheur» et
- o d'au moins un (1) archer des catégories Dame, junior ou plus jeune, ou para-archer.

#### APP3.9.1.4.5

Un club ne peut inscrire qu'une (1) seule équipe.

#### APP3.9.1.4.6

Le pointage de l'équipe, composé du total des pointages des trois (3) quelconques des membres de l'équipe à une ronde canadienne 300, doit être soumis toutes les semaines complètes du calendrier (lundi à dimanche) à condition que :

- tous les pointages composant le pointage de l'équipe soient réussis le même jour pendant la semaine en question;
- les trois membres de l'équipe qui soumettent leurs pointages répondent aux exigences relatives à la composition de l'équipe;
- chaque athlète participant au pointage de l'équipe tire une ronde distincte pour le pointage de l'équipe (c'est-à-dire qu'un athlète ne peut pas soumettre le même pointage pour l'équipe et individuellement); et
- au moins six (6) pointages doivent être soumis pour qu'une équipe soit admissible aux médailles.

### APP3.9.2 Programme de la compétition

#### APP3.9.2.1

Le tournoi postal commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 30 mars tous les ans.

#### **APP3.9.2.2**

Le club hôte peut définir comme il veut le programme de tir.

### **APP3.9.3 Inscription**

#### **APP3.9.3.1**

Les participants doivent s'inscrire auprès du secrétaire du tournoi postal de leur club.

#### **APP3.9.3.2**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit s'inscrire auprès du coordonnateur du tournoi postal de TAC lorsqu'il soumet les premiers pointages.

#### **APP3.9.3.3**

Frais d'inscription - Il y a des frais d'inscription pour chaque athlète de la compétition individuelle, et pour chaque équipe de la compétition par équipes, tels que fixés de temps en temps par Tir à l'arc Canada.

#### **APP3.9.3.4**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre au coordonnateur du tournoi postal de TAC les frais requis pour chaque athlète, lorsqu'il soumet les premiers pointages.

### **APP3.9.4 Documents**

#### **APP3.9.4.1**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre les pointages sous la forme prescrite par le coordonnateur du tournoi postal de TAC.

#### **APP3.9.4.2**

Le directeur du tournoi postal doit publier tous les mois les pointages et les moyennes.

### **APP3.9.5 Soumission des pointages**

Le secrétaire du tournoi postal du club est responsable de soumettre les pointages au coordonnateur du tournoi postal de TAC.

#### **APP3.9.5.1**

Un pointage d'une ronde canadienne 300 (30 flèches) peut être soumis pour chaque athlète par semaine calendaire entière (lundi à dimanche).

#### **APP3.9.5.2**

Au moins six (6) pointages doivent être soumis pour qu'un athlète soit admissible aux médailles.

#### **APP3.9.5.3**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre les pointages au coordonnateur du tournoi postal de TAC dans les quatre (4) semaines (cachet de la poste faisant foi) après le jour où ils sont réussis, mais en aucun cas après le 30 avril de l'année en cours.

### **APP3.9.6 Officiels**

#### **APP3.9.6.1**

Tout club participant au tournoi postal de Tir à l'arc Canada doit nommer un secrétaire du tournoi postal.

#### **APP3.9.6.2**

Juges - Chaque épreuve du tournoi postal doit être supervisée par un juge local ou par le secrétaire du tournoi postal, sauf sur permission du coordonnateur du tournoi postal de TAC.

### **APP3.9.7 Officiels d'équipe**

Ne s'applique pas

### **APP3.9.8 Entraînement**

### **APP3.9.9 Programme et protocole**

#### **APP3.9.9.1**

Déclaration de ronde - Les athlètes et les équipes doivent déclarer au juge local ou au secrétaire du tournoi postal qu'une ronde va être tirée pour le tournoi postal, avant que la première flèche de la ronde soit tirée.

### **APP3.9.10 Attributions de cibles**

Les attributions de cibles sont à la discrétion du club hôte.

### **APP3.9.11 Site, matériel et installations**

Le site, les installations et le matériel doivent être tels que requis pour le tir sur cible en salle, tel que décrit au [Chapitre 7](#) du Livre 2

### **APP3.9.12 Les dignitaires**

Ne s'applique pas.

### **APP3.9.13 Règles concernant la tenue**

Le club hôte peut établir les règles concernant la tenue.

### **APP3.9.14 Les prix**

#### **APP3.9.14.1**

À fin de la compétition, on fait la moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque athlète, et on attribue des médailles dans chaque division et chaque classification.

#### **APP3.9.14.2**

Des épinglettes « soixante en six » sont également attribuées aux athlètes qui ont réussi 60 points en deux volées consécutives. Les athlètes reçoivent une facture pour ces épinglettes.

# Appendice TAC 3.10 Règles du tournoi postal en plein air

## TAC 3.18.7.9

Le tournoi postal en plein air est une compétition multi-sites en salle de longue durée qui a le format suivant :

- Une série de rondes 720 tirées dans plusieurs clubs, et dont :
  - les résultats sont soumis toutes les semaines, et
  - la moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque concurrent ou équipe sert à déterminer les prix.
- Il y a deux épreuves, tirées simultanément :
  - une épreuve individuelle par catégorie - les athlètes concourent dans toutes les divisions reconnues pour des médailles;
  - une épreuve individuelle par catégorie du tournoi postal - les athlètes concourent dans une catégorie du tournoi postal, uniquement en fonction du pointage réussi, peu importe la division d'équipement, l'âge ou le sexe. Au total sept (7) médailles d'or sont en jeu.

### TAC 3.18.7.9.1

Toutes les divisions d'équipement reconnues pour le tir sur cible par Tir à l'arc Canada, et toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent.

## APP10.1 Épreuves

### APP10.1.1

Les deux épreuves peuvent être avoir lieu simultanément (réf TAC 3.18.7.9).

### APP10.1.2

Un athlète peut concourir dans autant de divisions de tir qu'il veut, à condition qu'il soumette les frais requis pour chaque division à laquelle il s'inscrit.

### APP10.1.3

Une classification est attribuée à chaque athlète en fonction des pointages qu'il a réussis l'année précédente au tournoi postal, comme suit :

Toutes les divisions	Pointages
Club 700	700- 720
Expert A	621 - 699
Expert B	550 – 620
Bowman	400 – 549
Archer	250 – 399
Yeoman	150 – 249
Tyro	0 - 149

### APP10.1.3.1

Les athlètes qui n'ont pas participé au tournoi postal l'année précédente doivent participer comme «non classifiés», et sont classifiés pour les prix en fonction des pointages réussis pendant l'année en cours. Les athlètes qui reçoivent une classification pendant le tournoi postal doivent concourir dans cette classification l'année suivante. Cependant, si la condition physique de l'athlète change beaucoup, cela peut être un motif de reclassification à la baisse. Les demandes de reclassification doivent être faites au coordonnateur du tournoi postal qui décidera de la nouvelle classification à son entière discrétion.

### APP10.1.4 pas utilisé.

## APP10.2 Programme de la compétition

### APP10.2.1

Le tournoi postal commence le 1<sup>er</sup> juin et doit être terminé le 30 septembre tous les ans.

### APP10.2.2

Le club hôte peut définir comme il veut le programme de tir.

## APP10.3 Inscription

### APP10.3.1

Les participants doivent s'inscrire auprès du secrétaire du tournoi postal de leur club.

### APP10.3.2

Le secrétaire du tournoi postal du club doit s'inscrire auprès du coordonnateur du tournoi postal de TAC lorsqu'il soumet les premiers pointages, mais au plus tard le 15 juillet de l'année en cours. Le paiement à Tir à l'arc Canada doit être confirmé avant que la compétition soit officiellement inscrite.

### **APP10.3.3**

Frais d'inscription - Il y a des frais d'inscription pour chaque athlète de la compétition individuelle, tels que fixés de temps en temps par Tir à l'arc Canada.

### **APP10.3.4**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre au coordonnateur du tournoi postal, au bureau national de TAC, les frais requis pour chaque athlète, au plus tard le 15 juillet de l'année en cours, avec le premier pointage de chaque athlète.

## **APP10.4 Documents**

### **APP10.4.1**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre les pointages sous la forme prescrite par le coordonnateur du tournoi postal de TAC.

### **APP10.4.2**

Le directeur du tournoi postal doit publier tous les mois les pointages et les moyennes.

## **APP10.5 Soumission des pointages**

Le secrétaire du tournoi postal du club est responsable de soumettre les pointages au coordonnateur du tournoi postal de TAC.

### **APP10.5.1**

Un pointage d'une ronde canadienne 720 (72 flèches) peut être soumis pour chaque athlète par semaine calendaire entière (lundi à dimanche).

### **APP10.5.2**

Au moins six (6) pointages doivent être soumis pour qu'un athlète soit admissible aux médailles.

### **APP10.5.3**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre les pointages au coordonnateur du tournoi postal de TAC dans les quatre (4) semaines (cachet de la poste faisant foi) après le jour où ils sont réussis, mais en aucun cas après le 30 octobre de l'année en cours.

## **APP10.6 Officiels**

### **APP10.6.1**

Tout club participant au tournoi postal de Tir à l'arc Canada doit nommer un secrétaire du tournoi postal.

### **APP10.6.2**

Juges - Chaque épreuve du tournoi postal doit être supervisée par un juge local ou par le secrétaire du tournoi postal, sauf sur permission coordonnateur du tournoi postal de TAC.

## **APP10.7 pas utilisé**

## **APP10.8 Entraînement**

à rédiger

## **APP10.9 Programme et protocole**

### **APP10.9.1**

Déclaration de ronde - Les athlètes doivent déclarer au juge local ou au secrétaire du tournoi postal qu'une ronde va être tirée pour le tournoi postal, avant que la première flèche de la ronde soit tirée.

## **APP10.10 Attributions de cibles**

Les attributions de cibles sont à la discrétion du club hôte.

## **APP10.11 Site, matériel et installations**

Le site, les installations et le matériel doivent être tels que requis pour le tir sur cible en plein air, tel que décrit au [Chapitre 7](#) du Livre 2

## **APP10.12 Les dignitaires**

Ne s'applique pas.

### **APP10.13 Règles concernant la tenue**

Le club hôte peut établir les règles concernant la tenue.

### **APP10.14 Les prix**

#### **APP10.14.1**

À fin de la compétition, on fait la moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque athlète, et on attribue des médailles dans chaque division et chaque classification. (voir TAC 6.1.4 re Médailles) (voir 8.6.5.1.1 re **Départage d'égalité pour le tournoi postal**)

#### **APP10.14.2**

**EN COURS DE RÉVISION** Des épinglettes «soixante en six» sont également attribuées aux athlètes qui ont réussi 60 points en deux volées consécutives. Les athlètes reçoivent une facture pour ces épinglettes.